



Rapport financier

au 30 septembre 2023



Bratigny AnareX
PRODUITS & LOGEMENTS



O M E R D E C U G I S . C O M

Table des matières

1/ ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	4
2/ MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	5
3/ RAPPORT DE GESTION	6
3.1 Informations sur la vie économique de la Société et des filiales contrôlées	6
3.1.1 Situation et activité de la société et des filiales contrôlées au cours de l'exercice écoulé	6
3.1.2 Filiales et participations.....	8
3.1.2.1 Activités des filiales	8
3.1.2.2 Prises de participations et prises de contrôle.....	8
3.1.2.3 Participations croisées.....	8
3.1.3 Description des faits marquants de l'exercice.....	8
3.1.3.1 Contexte économique.....	8
3.1.3.2 Dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine de la société Anarex.....	8
3.1.3.3 Acquisition d'un nouvel actif logistique dans le sud de la France	9
3.1.3.4 Renforcement des capacités logistiques en Côte d'Ivoire.....	9
3.1.4 Propriété intellectuelle.....	9
3.1.5 Succursales.....	9
3.1.6 Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice	9
3.1.7 Principaux risques et incertitudes (au niveau du Groupe).....	11
3.1.8 Activités en matière de recherche et développement.....	11
3.1.9 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir	11
3.1.10 Transaction avec les parties liées	11
3.2 Financement de la Société	12
3.2.1 Le capital (tableau de synthèse sur les opérations de capital au cours de l'exercice 2022/20223)	12
3.2.2 Emprunts	12
3.2.3 Trésorerie	12
3.3 Présentation des comptes sociaux et autres informations financières	13
3.3.1 Exposé sur les résultats économiques et financiers de la Société.....	13
3.3.2 Présentation des comptes annuels	13
3.3.3 Affectation du résultat	13
3.3.4 Rappel des dividendes distribués.....	13
3.3.5 Dépenses non déductibles fiscalement.....	14
3.3.6 Délais de paiement clients et fournisseurs.....	14
3.3.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices.....	14
3.3.8 Prêt inter-entreprises.....	14
3.3.9 Ajustement des bases de conversions de titres	13
3.4 Présentation des comptes consolidés	14
3.5 Gouvernement d'entreprise	15
3.5.1 Les organes de direction et d'administration	15
3.5.1.1 Le Conseil d'Administration	15

3.5.1.2 Les Comités.....	15
3.5.1.3 La Direction.....	16
3.5.2 Mandat des Commissaires aux comptes	16
3.5.3 Contrôle des commissaires aux comptes	16
3.5.4 Gouvernance de la société	16
3.5.5 Politique de diversité et d'équité	17
3.5.6 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	18
3.5.7 Procédure de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	18
3.6 Informations relatives aux titres de la Société	19
3.6.1 Actionnariat au 30 septembre 2023.....	19
3.6.2 Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice.....	19
3.6.3 Actionnariat des salariés	19
3.6.4 Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres.....	19
3.6.4.1 Opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité	19
3.6.4.2 Autres opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions.....	20
3.6.5 Franchissement de seuil	21
3.6.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	21
3.6.7 Autocontrôle et participations croisées.....	21
3.6.8 Evolution du cours de bourse	21
4/ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	23
4.1 Liste des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice.....	23
4.2 Conventions réglementées.....	24
4.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	25
4.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale	26
5/ COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2023	27
6/ COMPTES ANNUELS SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023	58
7/ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	74
7.1 Rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	74
7.2 Rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux.....	79
7.3 Rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.....	85
8/ INFORMATIONS GENERALES	88
8.1 Carnet de l'actionnaire.....	88
8.2 Contact.....	88

1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 6 à 26 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Rungis, le 31 janvier 2024

Monsieur Vincent Omer-Decugis
Président-directeur général

2. MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

« L'exercice 2022/23 a été pour le Groupe à la fois solide et conforme aux objectifs que nous nous étions fixés, avec un chiffre d'affaires toujours en croissance forte (+9,4%), et le retour aux bénéfices avec un 2^{ème} semestre particulièrement satisfaisant sur le plan de la rentabilité.

D'un point de vue commercial, nos deux pôles (SIIM, BRATIGNY) ont parfaitement délivré le plan de développement adapté à nos stratégies de gammes. Nous avons conforté notre segment stratégique BAMA avec le déploiement d'une offre «avocat mûr à point» et l'acquisition d'une calibreuse par maturité (AWETA). Nous avons également poursuivi l'extension de notre segment exotiques et disposons désormais d'une couverture complète de l'offre. Par ailleurs, le succès de nos deux campagnes saisonnières (mangues d'Afrique de l'Ouest au printemps et litchis de Madagascar en fin d'année) démontre la force de notre organisation en production et de notre savoir-faire en planification et gestion logistique à l'internationale. Des actifs stratégiques qui ont été renforcés cette année notamment par la création de Sopromat, filiale détenue à 69% et dédiée à l'exploitation d'une nouvelle station de conditionnement en Côte d'Ivoire. Concernant le pôle grossiste, nous avons maintenu un bon niveau d'activité tout au long de l'année, alors même que l'environnement de marché était pénalisé par une production saisonnière nationale déficitaire.

En termes de rentabilité, comme annoncé, nous réalisons un 2^{ème} semestre très satisfaisant, qui nous permet de renverser la tendance après un 1er semestre pénalisé par la conjoncture inflationniste et la parité euro/dollar. Nous terminons donc en territoire positif sur l'ensemble de l'exercice.

Compte tenu des bonnes performances enregistrées sur cet exercice, je suis confiant dans la réalisation de nos ambitions 2025, tant en termes de croissance que de rentabilité »

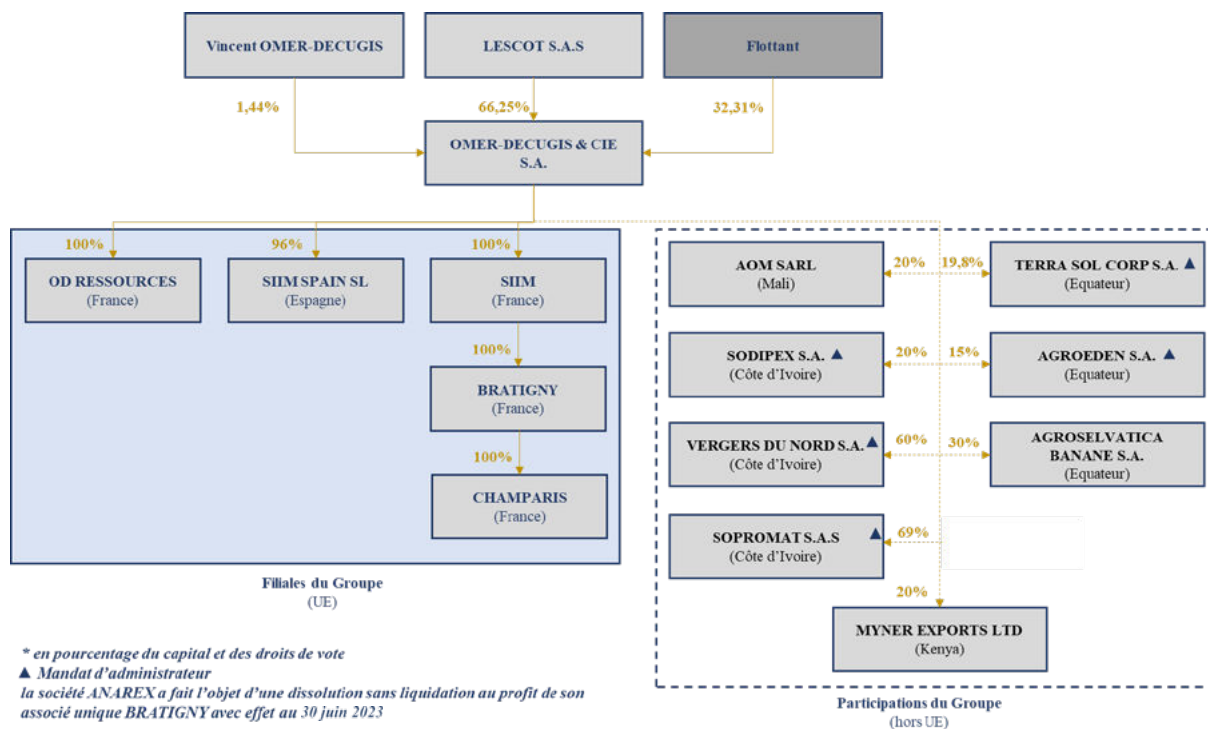
(1) Bananes, Ananas, Mangues & Avocats

3. RAPPORT DE GESTION

3.1 Informations sur la vie économique de la Société et des filiales contrôlées

3.1.1 Situation et activité de la société et des filiales contrôlées au cours de l'exercice écoulé

A la date du présent rapport, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :



Un chiffre d'affaires qui franchit la barre des 200 M€ pour une treizième année de croissance consécutive

Au titre de l'exercice 2022/23, le chiffre d'affaires du groupe Omer-Decugis & Cie s'établit à 206,3 M€, en progression de 9,4% par rapport à l'exercice précédent représentant près de 140 000 tonnes de fruits et légumes livrés. Le Groupe enregistre une treizième année de croissance consécutive portée par une dynamique homogène sur ses deux pôles d'activité.

Le chiffre d'affaires 2022/23 du pôle SIIM (74,8% du chiffre d'affaires) s'élève à 154,3 M€, en hausse de 9,4% sur un an. La croissance est tirée par les fruits mûris et, en particulier l'avocat, en forte augmentation en volume (tonnage x3,3 sur un an) et en valeur (x3,5 sur un an) sur l'exercice, mais aussi par les gammes exotiques en fort développement. Outre le litchi de Madagascar et ses 7 000 tonnes commercialisés dans toute l'Europe sur l'exercice, les fruits exotiques comme la lime, la noix de coco, le fruit de la passion ainsi que les segments ethniques ont contribué à la performance. Le segment « BAMA » conforte son positionnement stratégique pour le Groupe, représentant 75,3% du tonnage total du Groupe (+1 point vs l'exercice précédent).

Le chiffre d'affaires 2022/23 du pôle grossiste Bratigny (25,2% du chiffre d'affaires), s'établit à 52,0 M€, en progression de +9,3%. Dans un environnement de marché pénalisé par une production saisonnière nationale déficitaire et une augmentation générale des prix à la production, le pôle réalise un exercice commercial solide. D'un point de vue opérationnel, toutes les activités ont été recentrées sur le principal pavillon des fruits et légumes (bâtiment D2) du Marché International de Paris-Rungis pour renforcer l'efficacité commerciale et bénéficier à plein des synergies avec Anarex.

Analyse de l'évolution des affaires

Restauration de la rentabilité avec une marge brute à 24,5 M€ et un EBITDA à 2,0 M€

Après avoir été fortement pénalisé par une conjoncture inflationniste et la parité euro/dollar au 1er semestre, le Groupe a recueilli comme attendu les fruits de ses actions d'efficacité opérationnelle mises en œuvre durant le 2^{ème} semestre 2022/23.

La marge brute du Groupe 2022/23 ressort ainsi en hausse à 24,5 M€, soit un taux de marge de 11,9% en amélioration de 0,3 point (+2,5 points vs S1 2022/23).

Les charges de personnel sur la période, en hausse de +9,4% par rapport à l'exercice précédent, restent maîtrisées à 5,8% du chiffre d'affaires.

L'EBITDA courant s'établit à 2,0 M€, en progression de 1,5 M€ par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge d'EBITDA courant du Groupe est en hausse de 0,7 point. Il a bénéficié du bon niveau d'EBITDA réalisé au 2nd semestre à 3,6 M€, soit une marge d'EBITDA de 3,5%.

Après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions (-2,1 M€) et dépréciations des écarts d'acquisitions (0,5 M€ de reprise d'écarts d'acquisition sur Anarex liée à la cession de 5 portes au MIN de Rungis), le résultat d'exploitation 2022/23 ressort à 0,4 M€, en progression de 1,4 M€.

Enfin, après prise en compte du résultat financier de -0,5 M€, d'un résultat exceptionnel non significatif et du crédit d'impôts de 0,2 M€, le résultat net part du Groupe 2022/23 s'élève à 0,1 M€.

Très forte amélioration du Besoin en Fonds de Roulement et poursuite du désendettement du Groupe

Au 30 septembre 2023, la marge brute d'autofinancement s'élève à 1,6 M€ contre 0,1 M€ un an auparavant.

Dans un contexte de croissance continue, le Groupe a fortement réduit son Besoin en Fonds de Roulement sur l'exercice à hauteur de 7,3 M€. Cette amélioration est le fruit d'actions structurelles conduites notamment sur le poste client (-3,2 M€).

Enfin, le Groupe a poursuivi son désendettement lié à ses investissements immobiliers, à hauteur de 1,8 M€.

Ainsi, au 30 septembre 2023, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 29,5 M€, la trésorerie disponible est de 2,8 M€ et les dettes financières brutes de 6,9 M€. Le Groupe n'a pas de concours bancaires au 30 septembre 2023. Ainsi, l'endettement net du Groupe s'est réduit de 6,2 M€ sur l'exercice.

Un 1^{er} trimestre 2023/24 en croissance forte de 21,3%

En K€ - normes françaises non-audités	1 ^{er} trimestre 2022/23	1 ^{er} trimestre 2023/24 ¹	Var.
SIIM	42 244	50 755	20,1%
Bratigny	11 454	14 404	25,8%
Omer-Decugis & Cie	53 698	65 159	21,3%

Au 1^{er} trimestre de l'exercice 2023/24, Omer-Decugis & Cie enregistre un rythme de croissance soutenu avec un chiffre d'affaires à 65,2 M€, en progression de +21,3% (+18,5% en organique). Ce qui représente un niveau d'activité 2 fois supérieur à l'année de référence 2019/2020 de l'IPO.

Cette dynamique de croissance à 2 chiffres est homogène sur les deux pôles d'activité (SIIM, BRATIGNY), tirée par les gammes bananes, exotiques et ethniques. Le chiffre d'affaires du pôle SIIM s'élève à 50,8 M€ en progression de 20,1%, tandis que celui du pôle grossiste s'établit à 14,4 M€, en hausse de 25,8% (+12,3% en organique).

3.1.2 Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité des filiales et des sociétés contrôlées en vous rendant compte de l'activité de la société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

3.1.2.1 Activités des filiales

SIIM : La société Omer-Decugis & Cie détenait, à la clôture de l'exercice, 100% du capital social de la société SIIM.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 30 septembre 2023 de la société SIIM s'est élevé à 173 358 768 € et l'exercice s'est soldé par une perte de (-1 003 710) € contre une perte de (- 971 907) € lors de l'exercice précédent².

Bratigny : La société Omer-Decugis & Cie détenait, à la clôture de l'exercice, 100% du capital social de la société SIIM, qui détenait elle même 100% du capital social de la société Bratigny.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 30 septembre 2023 de la société Bratigny s'est élevé à 50 101 527 € et l'exercice s'est soldé par un bénéfice net comptable de 476 685 € contre une perte de (- 1 027 500) € lors de l'exercice précédent².

OD Ressources : La société Omer-Decugis & Cie détenait, à la clôture de l'exercice, 100% du capital social de la société OD Ressources.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 30 septembre 2023 de la société OD Ressources s'est élevé à 5 589 937€ et l'exercice s'est soldé par un bénéfice net comptable de 256 252 € contre un bénéfice net comptable de 221 020 € lors de l'exercice précédent².

SIIM SPAIN SL : La société Omer-Decugis & Cie détenait, à la clôture de l'exercice, 96 % du capital social de la société SIIM SPAIN SL.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 30 septembre 2023 de la société SIIM SPAIN SL s'est élevé à 175 235€ et l'exercice s'est soldé par un bénéfice net comptable de 8 344 € contre un bénéfice net comptable de 7 497€ lors de l'exercice précédent.

3.1.2.2 Prises de participations et prises de contrôle

Au cours de l'exercice, la société ivoirienne Sopromat, détenue à 69% par Omer-Decugis & Cie, a été créée afin de gérer l'exploitation d'une nouvelle station de conditionnement de mangues pour le Groupe.

3.1.2.3 Participations croisées

Néant

3.1.3 Description des faits marquants de l'exercice

3.1.3.1 Contexte économique

Sur la période, le contexte économique est toujours marqué par l'inflation généralisée impactant à la fois les coûts de transport (fret), la facture énergétique et le coût des intrants (cartons, palettes). A noter également, une parité euro/dollar ayant atteint des niveaux historiquement bas sur la période.

3.1.3.2 Dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine de la société Anarex

Afin de simplifier l'organigramme du Groupe et de rationaliser les structures, il a été décidé de réaliser une opération de dissolution sans liquidation de la société Anarex au profit de son associée unique, la société Bratigny, le 30 juin 2023. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société Anarex au profit de la société Bratigny. Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

(2) Intégration de la société Champaris France après son acquisition à 100% au 23 octobre 2023

(3) Chiffres issus des comptes sociaux.

3.1.3.3 Acquisition d'un nouvel actif logistique dans le sud de la France

Le Groupe a acquis le 25 octobre 2022 un nouvel actif logistique à Sorgues, au nord d'Avignon, afin de développer sa couverture nationale et se doter de nouvelles capacités de mûrissage et de conditionnement. Implanté sur un terrain de 10 000 m², cet actif logistique de près de 3 000 m² est opérationnel depuis novembre 2022, après les travaux d'installation des équipements techniques, et offrira une capacité additionnelle de mûrissage pour le Groupe de 17 000 tonnes pour une capacité totale disponible pour 2023 de 127 000 tonnes. Cette plateforme pourra faire l'objet d'une extension sur la réserve foncière disponible pour porter le potentiel du site à 6 000 m² et 40 000 tonnes de capacité de mûrissage.

3.1.3.4 Renforcement des capacités logistiques en Côte d'Ivoire

Le 20 avril 2023, le Groupe a annoncé le renforcement de ses capacités logistiques en Côte d'Ivoire avec la création d'une nouvelle station de conditionnement et l'ouverture avec MSC (Mediterranean Shipping Company) d'une seconde ligne maritime pour les mangues au départ du port de San Pedro.

Cette nouvelle station de conditionnement permet d'élargir le dispositif logistique existant à la production exportable de mangues en provenance de Ferkessédougou (chef-lieu de la région ivoirienne du Tchologo, frontalière du Mali et du Burkina Faso). Cette station, exploitée au sein de la filiale Sopromat SAS, créée à cette occasion, vient en complément des stations déjà existantes en Côte d'Ivoire (région du Poro - villes de Korhogo et Sinématiali), mais également au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal. Omer-Decugis & Cie couvre désormais l'intégralité du territoire ivoirien de production de mangues dans le District des Savanes et consolide sa position de leader de l'exportation de mangues africaines commercialisées sous la marque Dibra, à travers sa filiale SIIM.

3.1.4 Propriété intellectuelle

Le Groupe veille à la mise à jour régulière de son portefeuille de marques.

3.1.5 Succursales

Néant.

3.1.6 Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Acquisition de la société Champaris France

Le Groupe a acquis le 23 octobre 2023 l'intégralité des titres de la société Champaris France SAS, grossiste en fruits et légumes frais et implanté sur le Marché International de Rungis avec 6 portes dans le pavillon D2. Cette opération permet de compléter l'offre produits de Bratigny et d'étendre la surface de vente du pôle grossiste. Avec une place centrale dans le pavillon D2, Bratigny dispose désormais de 24 portes d'un seul tenant. Ces carreaux de vente représentent environ 20% de la surface commerciale totale du pavillon. En 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 13,6 M€ et un excédent brut d'exploitation de 274,8 K€.

Ouverture d'une nouvelle plateforme logistique de 2 870 mètres carrés dans le bâtiment C5 du MIN de Rungis

En novembre 2023, le Groupe a annoncé la reprise du bail commercial du bâtiment C5, implanté sur le MIN de Rungis, lui permettant ainsi de bénéficier d'une troisième plateforme de mûrissage, comportant 11 chambres pour une capacité de 14 000 colis, en plein cœur du marché de Rungis. Avec la croissance forte des activités de mûrissage, en France, il est stratégique de disposer d'une plateforme logistique moderne additionnelle aux installations du I1 et de Sorgues (Avignon). Le Groupe poursuit ainsi son partenariat de longue date avec la Semmaris, gestionnaire du Marché International de Paris-Rungis, instrument clé de la logistique durable, témoignant du profond attachement du Groupe à ce territoire de croissance au service de « la valeur du bon » et de la performance économique et logistique. Cet investissement permet de bénéficier d'une disponibilité de mûrissage supplémentaire de 17 000 tonnes, portant ainsi la capacité totale à 144 000 tonnes pour une couverture nationale optimale (hors capacités d'extension additionnelle de Sorgues de l'ordre de 23 000 tonnes).

Adoption du code de conduite anticorruption Middelnext

Le groupe Omer-Decugis & Cie, qui avait choisi d'adopter le Code Middelnext comme code de gouvernance lors de son introduction en Bourse, a également décidé, en janvier 2024, d'adopter, le Code de Conduite anticorruption rédigé par Middelnext afin de concrétiser ses engagements et de les partager avec l'ensemble de ses parties prenantes. Ce Code de conduite anti-corruption, qui se réfère à la Convention des Nations Unies contre la corruption, définit ainsi les normes de comportement applicables aux activités du Groupe et expose les lignes directrices pour les décisions que tous les salariés du Groupe peuvent être conduits à prendre sur divers sujets d'ordre éthique. Ce code s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale de la loi dite Sapin 2 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Il reprend des principes déjà formulés dans le Code d'éthique du Groupe et dans la Déclaration « Fournisseur & Politique Achats Responsables ».

Acquisition de la société d'EMA'S AS

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 05 décembre 2023 a donné tout pouvoir à son Président-directeur général afin de formaliser l'acquisition de la société EMA'S AS, société danoise familiale (2ème génération). Cette dernière est un importateur/exportateur de produits exotiques, qui dispose d'une filiale en Hollande (entrepôt logistique avec capacité de conditionnement). EMA'S AS est le leader européen en carambole et elle est spécialisée en petits exotiques (fruit de la passion, gingembre, fruit du dragon, petits exotiques asiatiques, patates douces...). Cette acquisition (qui devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2024 via la société Omer-Decugis & Cie), permettra de nombreuses synergies notamment : la constitution d'une porte d'entrée pour le Groupe vers le Nord et la Scandinavie ; l'ouverture (via la filiale en Hollande) des perspectives de logistique propre pour le Groupe en direction du Nord de l'Europe. L'acquisition de 100% des titres d'EMA'S AS sera payée pour une part majoritaire en numéraire (intégralement autofinancée par le Groupe) et pour une part minoritaire en actions auto-détenues par le Groupe, conformément à l'autorisation accordée au Conseil d'Administration par la 6ème résolution de l'Assemblée du 9 mars 2023. EMA'S A/S sera consolidée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Augmentation de la participation au sein de la société Vergers du Nord en novembre 2023

A l'issue de cette troisième cession d'actions, la société Omer-Decugis & Cie dispose de 60% des actions et droits de vote de la société Vergers du Nord.

Evénements internationaux

Point sur l'Equateur et sur le Canal de Panama

Début janvier 2024, le gouvernement équatorien a déclaré l'état d'urgence sur son territoire en raison de l'escalade des épisodes de violence dans le pays. Il a ainsi lancé, avec le département de la Sécurité intérieure, une opération de sécurité à l'échelle nationale, prenant des mesures immédiates afin de maîtriser la situation.

Dans ce contexte particulier, le Groupe Omer-Decugis & Cie a adressé une note d'information à ses partenaires indiquant que ses représentants sur place étaient en contact permanent avec le gouvernement afin de garantir la continuité des activités de production et d'exportation. Par ailleurs, le Groupe a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de ses équipes ainsi que pour garantir l'exécution efficace de ses approvisionnements. Des dispositifs éprouvés sont en place, en collaboration avec les autorités locales, afin d'assurer le maintien et la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement, depuis les activités de production et récolte jusqu'à leur acheminement par transports internationaux. A date, les exportations du Groupe n'ont pas été impactées par la situation en Equateur.

Par ailleurs, les contrats de fret élaborés pour 2024 ont tenu compte de la situation particulière en termes de capacité du Canal de Panama.

Situation au Moyen-Orient

Les approvisionnements du Groupe en provenance d'Israël sont très saisonniers et limités et n'ont pas été concernés à date par les développements récents dans la région du Moyen Orient.

Le conflit dans la région se déplace au Yémen depuis novembre 2023 avec des répercussions sur le trafic maritime en Mer Rouge et la menace des Houtis sur l'accès des navires au canal de Suez. A l'exception de la campagne d'exportation de Litchi de Madagascar qui se finit début décembre, le Groupe n'a aucune exposition en termes d'approvisionnement à court terme sur la zone et n'a donc pas été concerné à date.

3.1.7 Principaux risques et incertitudes (au niveau du Groupe)

À l'occasion de son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth® Paris, Omer-Decugis & Cie avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 1er juin 2021 sous le numéro 21-193 et notamment au chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement approuvé le 21 mai 2021 sous le numéro I. 21-022 et au chapitre 2 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'Opération. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents.

3.1.8 Activités en matière de recherche et développement

La cellule scientifique et technique du Groupe a pour objectif de développer la connaissance relative à la physiologie des fruits et apporter une approche scientifique de la production dans le but de fournir des réponses aux problèmes rencontrés et anticipés sur les variations à venir.

Dirigée par un agronome et ancien chercheur au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), la cellule scientifique et technique dispose de relais dans chaque pays. L'objectif de la cellule est de faire évoluer le système de qualité du Groupe afin qu'il soit capable de produire une information scientifiquement calibrée sur tous les produits de la gamme.

3.1.9 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Notre Société va poursuivre son activité de société holding animatrice de son Groupe. Elle continuera de refacturer aux sociétés du Groupe les prestations qu'elle fournit et ce conformément au contrat de prestations d'animation et de prestations techniques qui a été signé entre elle et lesdites sociétés.

La poursuite de l'amélioration de la marge opérationnelle, dans la continuité de ce 2ème semestre, sera l'une des priorités de l'exercice 2023/24.

Le Groupe s'est doté d'importantes capacités logistiques et de mûrissage innovantes et modernes et continue de se déployer tant en France qu'à l'international. Les récentes acquisitions (plateforme à Rungis et aux Pays-Bas, Champaris) et le renforcement des capacités de production en Afrique dimensionnent le Groupe pour capter des relais de croissance supplémentaires à l'horizon 2025. Ces investissements renforcent également son potentiel unique, qui repose sur la maîtrise complète des maillons essentiels de la chaîne de valeur, et sécurisent les approvisionnements stratégiques des clients français et européens. Et ce, en intégrant les dimensions sociales, sociétales et environnementales fondamentales, ce que le Groupe a développé depuis toujours au travers de sa politique RSE, totalement intégrée au management de la qualité.

Fort de ces éléments, le Groupe réaffirme ses ambitions 2025 : 230 M€ de chiffre d'affaires et une marge d'EBITDA supérieure à 5%.

3.1.10 Transactions avec les parties liées

A la date du présent rapport, les seules transactions avec des parties liées sont :

- Un contrat de prestation de services conclu avec la société HB Consulting, gérée par Monsieur Henri BEAULIEU, administrateur de la Société, dont l'objet est le suivi et la supervision des investissements en Afrique de SIIM. La durée de ce contrat est d'une année civile, à compter du 1er janvier 2020, renouvelable par tacite reconduction.
- Trois contrats de travail conclus avec le Président-directeur général et deux administratrices dont les principaux termes sont les suivants :
 - Vincent OMER-DECUGIS bénéficie d'un contrat de travail conclu le 26 juillet 1999 et suspendu depuis qu'il exerce un mandat social au sein du Groupe ;
 - Audrey CHECCHINI, nommée administratrice par l'assemblée générale du 8 janvier 2021 est liée à SIIM, filiale du Groupe, par un contrat de travail en tant que manager de business unit ;
 - Ana MARTIN, nommée administratrice par l'assemblée générale du 29 mars 2021 est liée à SIIM SPAIN, filiale du Groupe, par un contrat de travail depuis novembre 2021.

3.2 Financement de la Société

3.2.1 Le capital (tableau de synthèse sur les opérations de capital au cours de l'exercice 2022/2023)

- **Capital social**

Au 30 septembre 2023, le capital social s'élève à 8 594 383 actions dont la valeur nominale est 1 euro. Il n'a pas évolué depuis le 30 septembre 2022.

- **Capital potentiel**

A la date du présent rapport, les actions de la Société attribuées gratuitement sont les suivantes :

Informations sur les actions attribuées gratuitement	
Date d'assemblée générale	10 mai 2021 (Plan 2022-1)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	21 janvier 2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	83.000
Dont nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société	13.000
Date d'acquisition définitive des actions	30 septembre 2025
Date de fin de période de conservation	Aucune période de conservation
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	8.000
Actions attribuées restantes à la date du présent rapport	75.000
Modalités d'attribution	Attribution d'actions nouvelles ou attribution d'actions existantes. Le choix entre ces deux modalités n'a pas été défini à la date d'arrêté des comptes au 30 septembre 2023

3.2.2 Emprunts

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice.

3.2.3 Trésorerie

Se reporter aux comptes sociaux.

3.3 Présentation des comptes sociaux et autres informations financières

3.3.1 Exposé sur les résultats économiques et financiers de la Société

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 3 805 673 euros contre 3 441 086 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 3 820 566 euros contre 3 459 214 euros au titre de l'exercice précédent ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 3 624 415 euros contre 3 284 064 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à 196 151 euros contre 175 150 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 802 924 euros contre 1 658 390 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des charges sociales s'élève à 762 942 euros contre 747 702 euros au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier de (- 9 853) euros contre 934 987 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 186 297 euros contre 1 110 137 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (- 35 307) euros de l'impôt sur les bénéfices de (- 263 953) euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 414 493 euros contre un bénéfice de 1 133 765 euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 30 septembre 2023 le total du bilan de la Société s'élevait à 28 702 386 euros contre 29 326 896 euros pour l'exercice précédent.

3.3.2 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

3.3.3 Affectation du résultat

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 414 943 euros de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice : 414 943 euros

Formant un bénéfice distribuable de 414 943 euros.

Affecté :

- Au poste « réserve légale » : 21 000 €. (À l'issue de cette affectation la réserve légale s'élève à 333 000 €)
- A titre de distribution : 300 803,4 €, soit un dividende unitaire de 0,035 € par action (0,035€ x 8 594 383),
- Au poste « autres réserves » : 93 139,6 €. (Le poste « autres réserves » s'élèvera à 1 678 900,6€)

3.3.4 Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué (total)	Montant éligible à l'abattement	Dividende unitaire
2019/2020	200 000 €	200 000 €	200 €(*)
2020/2021	300 803,4 €	300 803,4 €	0,035 €
2021/2022	300 803,4 €	300 803,4 €	0,035 €

(*) Dividende unitaire de 200 € par action avant la division du nominal de l'action par 6 000 décidée par l'Assemblée Générale réunie le 10 mai 2021. Après division du nominal, le montant du dividende s'élève à 0,035 € par action.

3.3.5 Dépenses non déductibles fiscalement

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39 4° du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux actionnaires, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39 4° dudit code.

3.3.6 Délais de paiement clients et fournisseurs

En application des dispositions de l'article D.441-6 II du Code de commerce, le Président indique la décomposition des délais de paiement, à l'égard des fournisseurs et clients, par date d'échéance (cf. tableaux en Annexe 1).

3.3.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Est joint en Annexe 2 au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce.

3.3.8 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visés à l'article L.511-6 du Code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

3.3.9 Ajustement des bases de conversions de titres

Néant

3.4 Présentation des comptes consolidés

Au 30 septembre 2023, le périmètre de consolidation d'OMER - DECUGIS & CIE comprenait les sociétés suivantes :

- SIIM – Société Internationale d'Importation, détention de 100% du capital social.
- Bratigny, détention de 100% du capital social par notre filiale SIIM.
- OD Ressources, détention de 100% du capital social.
- SIIM SPAIN SL (société de droit espagnol), détention de 96% du capital social.
- Vergers du nord (société de droit ivoirien), détention de 40% du capital social.
- Agroselvatica (société de droit équatorien), détention de 30% du capital social.
- Sopromat (société de droit ivoirien), détention de 69% du capital social.

Les comptes consolidés du groupe Omer-Decugis & Cie sont établis conformément au règlement 2020-01 de l'ANC relatif aux comptes consolidés applicable pour la première fois pour l'exercice ouvert au 1er octobre 2021.

L'exercice clos le 30 septembre 2023 se traduit par :

- un chiffre d'affaires consolidé de 206 274 584 euros contre 188 552 880 euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat d'exploitation consolidé de (- 158 261) euros contre (- 1 043 001) euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat financier consolidé de (-510 021) euros contre (-401 565) euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat exceptionnel consolidé de (- 34 246) euros contre 257 628 euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat net consolidé de 65 830 euros contre (- 1 233 207) euros au titre de l'exercice précédent.

3.5 Gouvernement d'entreprise

3.5.1 Les organes de direction et d'administration

3.5.1.1 Le Conseil d'Administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- Président-directeur général : Vincent OMER-DECUGIS
- Administrateurs :
 - Louis OMER-DECUGIS, Président d'honneur
 - Florence FITE-CUCCINIELLO, Présidente du comité d'audit
 - Ana MARTIN,
 - Audrey CHECCHINI,
 - Henri BEAULIEU,
 - Ingo BLÖINK, Président du comité de gouvernance et de rémunération
 - Matthieu NICOLAS,
 - Javier DELGADO

Le Groupe a choisi le Code Middlednext comme code de gouvernance de référence.

3.5.1.2. Compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Le Conseil d'administration procédera, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, à une évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation n°11 du Code Middlednext.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à 2 reprises aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion du Conseil d'Administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
20 janvier 2023	6	66,66%
30 juin 2023	9	100%

A l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration examinera le résultat des votes et se prononcera sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

3.5.1.3 Les Comités

A la date du Présent rapport, il existe deux Comités instaurés par le Conseil d'Administration :

- (I) Le comité d'Audit composé de Madame Florence FITE-CUCCINIELLO (Présidente) et Monsieur Louis OMER-DECUGIS,
- (II) Le comité de Gouvernance et de Rémunération composé de Monsieur Ingo BLÖINK (Président) et Monsieur Matthieu NICOLAS.

3.5.1.4 La Direction

- Président-directeur général : Monsieur Vincent OMER-DECUGIS
- Directeur Administratif et Financier : Monsieur Xavier RIVIERE
- Directeur commercial SIIM : Monsieur Jean-François VALLET
- Directeur général BRATIGNY : Monsieur Boris RICHEUX
- Directrice des ressources humaines : Madame Sylvie BICAN
- Directrice SIIM Spain: Madame Ana MARTIN
- Directeur des opérations : Monsieur Eric SILLARI
- Directrice communication Corporate & RSE : Madame Emeline PASQUIER
- Directrice comptabilité Groupe : Madame Christine HUNAUULT
- Directrice technique : Madame Vérane MORENO

3.5.2 Mandats des Commissaires aux comptes

La société **CABINET FOUCAULT**, a été renouvelée en qualité co-commissaire aux comptes par l'Assemblée Générale ordinaire du 19 février 2019, jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

La société **CADERAS MARTIN**, a été renouvelée en qualité co-commissaire aux comptes par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 mars 2021, jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clôturé le 30 septembre 2023 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 177 700 euros et se ventile comme suit :

Montants en € HT	Cabinet FOUCAULT	CADERAS MARTIN
Mission légale	42 000	135 700
Autres missions dont SACC	-	-
Total	42 000	135 700

3.5.3 Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.

3.5.4. Gouvernance de la Société

A la date du présent rapport, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, tel que publié en septembre 2021 par Middlednext. Elle améliore également ses principes en matière de contrôle interne en s'inspirant du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext à la date du présent rapport :

Recommandations du Code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	

R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X	
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Formation des membres du Conseil		X(1)
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R7 : Mise en place des Comités	X (2)	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	X(3)	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X(4)	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil		X(5)
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R14 : Relations avec les actionnaires	X	
Le pouvoir exécutif		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régime des retraites supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

(1) A la date du présent rapport, aucun plan de formation n'est actuellement en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.

(2) A la date du présent rapport, la Société a mis en place deux comités : un comité de gouvernance et de rémunération et un comité d'audit.

(3) La Société a nommé, à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration en date du 21 juillet 2022, deux sponsors RSE, Madame Ana MARTIN et Monsieur Javier DELGADO, administrateurs, chargés de suivre l'activité RSE.

(4) Le règlement intérieur du Conseil d'administration adopté par le Conseil le 8 janvier 2021 peut être consulté au siège social de la Société.

(5) La recommandation R11 du Code Middlednext selon laquelle il est recommandé que le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société soit échelonné n'est pas suivie par la Société. En effet, celle-ci estime qu'en raison de sa taille, cette recommandation n'est pas appropriée à la situation de la Société.

3.5.5. Politique de diversité et d'équité

L'entreprise durable est une entreprise inclusive. La politique sociale du Groupe, qui suit la vie du collaborateur, dès les phases de recrutement jusqu'à son départ de l'entreprise, rejette vivement toute forme de discrimination, telle que précisée par la loi française (cf. article L.1132-1 du Code du travail) et les conventions internationales auxquelles adhère la France. Elle s'attache à favoriser et à promouvoir la diversité au sein des équipes.

Favoriser la diversité dans les équipes

Le groupe Omer-Decugis & Cie promeut depuis toujours la diversité des origines, des formations, des profils et des parcours au sein de ses équipes. Près d'une vingtaine de nationalités sont représentées dans le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe embauche et intègre depuis toujours des collaborateurs étrangers. Sensibilisé aux difficultés rencontrées par ces derniers pour être en règle avec l'administration, il les accompagne dans le renouvellement éventuel de leur titre de séjour et s'engage à remplir toutes les conditions administratives favorisant ce renouvellement (attestations, paiement de la taxe employeur...). Il s'attache également à leur apporter tout le soutien nécessaire, notamment administratif, pour favoriser leur insertion complète dans la société.

L'inclusion au cœur de la société

Le Groupe a initié une démarche volontariste à l'égard de la question du handicap avec la volonté de satisfaire à ses obligations d'entreprise responsable et d'intégrer plusieurs collaborateurs en situation de handicap. Son objectif prioritaire quantitatif est d'atteindre les 6% de sa masse salariale. L'objectif qualitatif est de normaliser la présence du handicap dans l'entreprise, via notamment une démarche de sensibilisation des collaborateurs. Par ailleurs, le Groupe met à disposition de ses collaborateurs en situation de handicap les aménagements nécessaires au bon déroulement de leur carrière au sein de l'entreprise (ex. : présence d'une interprète en langue des signes à l'occasion des EAE des collaborateurs concernés).

Promouvoir l'égalité entre les sexes

Le Groupe a toujours été vigilant afin d'assurer l'égalité de traitement entre ses collaborateurs, quel que soit leur sexe, mais aussi afin de promouvoir l'embauche de femmes dans un secteur qui était traditionnellement peu féminisé. Cela s'est traduit par une féminisation progressive de l'effectif durant la dernière décennie.

Favoriser l'insertion de personnes éloignées de l'emploi en privilégiant une logique territoriale

Depuis 2016, le Groupe s'est engagé à favoriser l'insertion sociale de personnes éloignées de l'emploi et intégrées au programme d'insertion professionnelle du Potager de Marianne, le chantier d'insertion du Groupe SOS (anciennement chantier d'insertion d'ANDES) implanté sur le MIN de Rungis.

Dans cet engagement, le Groupe s'engage a minima à recruter chaque année des stagiaires du Potager de Marianne, et à leur proposer un emploi à durée indéterminée en cas de périodes de stage concluantes d'un côté comme de l'autre.

11 stagiaires ont ainsi été accueillis au sein du Groupe depuis 2014, 50% d'entre eux ont ensuite intégré le Groupe en CDI.

En 2023, 4,5 % des collaborateurs du Groupe étaient issus du chantier d'insertion d'ANDES.

Favoriser l'accueil des stagiaires en entreprise

L'accueil des stagiaires est une démarche d'ouverture et d'engagement du Groupe. Cela représente une occasion de présenter et de faire connaître son activité à un jeune public tout en lui permettant d'avoir une première expérience professionnelle adaptée à sa scolarité (stage obligatoire de découverte de l'entreprise (classe de 3ème), stage d'initiation, stage opérationnel, stage de reconversion professionnelle...). C'est aussi l'opportunité pour les collaborateurs de l'entreprise de partager leur quotidien professionnel et de motiver des vocations ou des souhaits d'orientation.

En 2019, conscient des difficultés rencontrées par les jeunes collégiens (classe de 3ème) pour trouver une entreprise accueillante dans le cadre de leur stage obligatoire de découverte de l'entreprise, le Groupe a mis en place un programme d'accueil spécifique à destination des enfants de ses collaborateurs.

En 2023, le Groupe a accueilli 13 stagiaires dont une personne en reconversion professionnelle.

3.5.6 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth® en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.5.7. Procédure de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière dont notamment :

- le suivi des projets qui permet de s'assurer de la rentabilité des projets et la comptabilisation à l'avancement ;
- le contrôle et le suivi de facturation (effectué par le contrôleur de gestion) ;
- le contrôle de la trésorerie, faisant l'objet d'un reporting mensuel, afin d'anticiper les besoins en trésorerie ;
- le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande et du prix pratiqué) ;
- la fonction comptable et financière, la comptabilité générale et la revue fiscale sont gérées en interne. La gestion de la paie est assurée par un prestataire extérieur. L'intégration des données comptables et leur analyse est effectuée en interne par le contrôleur de gestion.

3.6 Informations relatives aux titres de la Société

3.6.1 Actionnariat au 30 septembre 2023

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote ⁽²⁾	% de détention des droits de vote
Lescot ⁽¹⁾	5 694 000	66,25%	11 388 000	79,11 %
Vincent OMER-DECUGIS	123 353	1,44%	246 706	1,72%
Flottant	2 741 030	31,89%	2 742 737	19,08%
Actions auto-détenues	36 000	0,42%	-	0%
Total	8 594 383	100%	14 377 433	100%

(1) Lescot est une société civile, au capital de 53 585 980 €, dont le Président est Monsieur Vincent OMER-DECUGIS.

(2) Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

3.6.2 Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice

Se reporter en sections 3.6.5 et 3.6.6 du présent document.

3.6.3 Actionnariat des salariés

Néant

3.6.4 Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres

3.6.4.1. Opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI a été mis en œuvre entre la Société et la Société de Bourse GILBERT DUPONT le 16 juin 2021.

Ce contrat de liquidité a pris effet le 13 juillet 2021 et a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des marchés financiers n° 2021-01 du 22 juin 2021, applicable depuis le 1er juillet 2021, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au 31 décembre 2023, la situation du contrat de liquidité avec la Société de Bourse GILBERT DUPONT était la suivante :

- Nombre d'actions : 18 721 actions
- Solde en espèces du compte de liquidité : 37 533,02 €

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2022/2023 :

	ACHAT	VENTE
Nombre d'actions	56 369	56 165
Nombre de transactions	1 559	836
Montant en capitaux	256 683,31 €	249 464,67 €
Cours moyen	4,55€	4,44 €

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 14 787
- Solde en espèces : 54 128,23 €

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité les moyens suivants ont été mis à disposition :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 200 000,00 €

3.6.4.2. Autres opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 09 mars 2023, dans sa sixième résolution, a conféré au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit (18) mois, l'autorisation de procéder à l'achat d'actions de la Société, à tout moment, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le rachat de la Société de ses propres actions a pour finalité :

- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, dans les limites permises par la réglementation en vigueur. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserves des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devra pas excéder trente euros (30 €). Il est précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élève à quatre millions (4.000.000) d'euros, net de frais.

Afin de mettre en œuvre ce programme de rachat d'actions, la Société a confié à GILBERT DUPONT un mandat portant sur l'acquisition, aux dates que ce dernier jugera opportunes, d'actions ordinaires de la Société.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions au 30 septembre 2023 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	19 448
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	16 552
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	36 000

3.6.5 Franchissement de seuil

Néant

3.6.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Néant

3.6.7 Autocontrôle et participations croisées

Nous vous rappelons que les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations ne détiennent aucune part du capital de notre société. De même, notre société ne détient aucune part du capital de l'un de ses actionnaires personnes morales.

Enfin aucune des sociétés que notre société contrôle directement ou indirectement ne détient une participation dans le capital de notre société.

3.6.8. Evolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris depuis le 18 juin 2021.

Nombre d'actions cotées au 30/09/2023	8.594.383
Cours le plus haut du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023	6,00 € en clôture
Cours le plus bas du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023	3,40 € en clôture
Volume moyen quotidien du 1e octobre 2022 au 30 septembre 2023	904,04
Code ISIN	FR0014003T71

4/ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Liste des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice

Liste des mandats sociaux

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Echéance du manda	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Vincent OMER-DECUGIS	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Président-directeur général	<ul style="list-style-type: none"> • Bratigny (Président) • SIIM (Directeur Général) • Médisanté (Administrateur) • Terrasol SA (Administrateur) • Agroeden SA (Administrateur) • Vergers du Nord (Administrateur) • Sodipex (Administrateur) • Agroselvatica (Administrateur) • Sopromat (Président) • Rungis Groupement Employeur (Administrateur) • Union des Entrepôts de Paris Rungis (Président) • Union Française des Mûrisseurs de Bananes (Président) • Fondation LOD (Administrateur) • Lescot (Gérant)
Louis OMER-DECUGIS	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administrateur Président d'honneur Membre du comité d'audit	<ul style="list-style-type: none"> • SIIM (Président) • Fondation LOD (Président) • Groupe Franco-Africain d'Oncologie Pédiatrique (Administrateur)
Henri BEAULIEU	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • HB Consulting (Gérant) • Fondation LOD (Administrateur)
Florence FITE-CUCCINIELLO	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administratrice indépendante Présidente du comité d'audit	Néant.
Matthieu NICOLAS	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administrateur Membre du comité de gouvernance et de rémunération	Néant.
Ingo BLOÏNK	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administrateur indépendant Président du comité de gouvernance et de rémunération	Néant.
Ana MARTIN	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> • Exoticana SL (Administratrice) • Fondation LOD (Administratrice)
Audrey CECCHINI	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administratrice	Néant.
Javier DELGADO	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administrateur indépendant	Néant.

4.2 Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Les conventions courantes suivantes se sont poursuivies :

- Convention de prestations d'animation et de prestations techniques avec la société SIIM :

Dirigeants concernés : Louis Omer-Decugis, Vincent Omer-Decugis

Nature et objet : Convention d'assistance

Modalités : les redevances versées par la société SIIM s'élèvent à 2 845 114 euros au 30 septembre 2023 et correspondent à une rémunération fixe prévue par la convention d'assistance signée le 19 janvier 2022. Cette convention a pris effet rétroactivement à compter du 1er octobre 2021 et est conclue pour une année, renouvelable tacitement.

- Convention de prestations d'animation et de prestations techniques avec la société Bratigny:

Dirigeants concernés : Louis Omer-Decugis, Vincent Omer-Decugis

Nature et objet : Convention d'assistance

Modalités : les redevances versées par la société Bratigny s'élèvent à 822 252 euros au 30 septembre 2023 et correspondent à une rémunération fixe prévue par la convention d'assistance signée le 19 janvier 2022. Cette convention a pris effet rétroactivement à compter du 1er octobre 2021 et est conclue pour une année, renouvelable tacitement.

- Convention de prestations d'animation et de prestations techniques avec la société OD Ressources :

Dirigeants concernés : Louis Omer-Decugis, Vincent Omer-Decugis

Nature et objet : Convention d'assistance

Modalités : les redevances versées par la société OD Ressources s'élèvent à 96 603 euros au 30 septembre 2023 et correspondent à une rémunération fixe prévue par la convention d'assistance signée le 19 janvier 2022. Cette convention a pris effet rétroactivement à compter du 1er octobre 2021 et est conclue pour une année, renouvelable tacitement.

- Convention de prestations d'animation et de prestations techniques avec la société Anarex:

Dirigeants concernés : Louis Omer-Decugis, Vincent Omer-Decugis

Nature et objet : Convention d'assistance

Modalités : les redevances versées par la société Anarex s'élèvent à 41 705 euros au 30 septembre 2023 et correspondent à une rémunération fixe prévue par la convention d'assistance signée le 19 janvier 2022. Cette convention a pris effet rétroactivement à compter du 1er octobre 2021 et est conclue pour une année, renouvelable tacitement.

- Convention de gestion centralisée de trésorerie avec les sociétés SIIM – SOCIETE INTERNATIONALE D'IMPORTATION, BRATIGNY, OD RESSOURCES et SIIM SPAIN SL.

4.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

Les résolutions d'émission approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 09 mars 2023 sont synthétisées ci-dessous.

Objet de la résolution	Durée	Plafonds	Mise en œuvre au cours de l'exercice 2023
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	38 mois	10% du capital social s'imputant sur le plafond global prévu par la Quatorzième Résolution	Néant.
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	18 mois	10% du capital social	Mise en œuvre dans le cadre (i) du contrat de liquidité et (ii) du programme de rachat d'actions confiés à GILBERT DUPONT
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	26 mois	6.000.000 euros en nominal pour les augmentations de capital 20.000.000 euros en nominal pour les titres de créance	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et par offre au public	26 mois	6.000.000 euros en nominal pour les augmentations de capital 20.000.000 euros en nominal pour les titres de créance	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	18 mois	6.000.000 euros en nominal pour les augmentations de capital 20.000.000 euros en nominal pour les titres de créance	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créance, par voie d'offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	26 mois	20% du capital et 6.000.000 euros en nominal pour les augmentations de capital 20.000.000 euros en nominal pour les titres de créance	Néant

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, sous condition suspensive de l'Admission, dans la limite de 15% le nombre de titre émis conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, en application des quatre résolutions précédentes, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre d'une des quatre résolutions qui précède).	15% de l'émission initiale réalisée en vertu d'une des quatre résolutions qui précèdent s'imputant sur le plafond global prévu par la Quatorzième Résolution	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions	18 mois	10% du capital social	Néant

4.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence Monsieur Vincent Omer-Decugis assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

Cette décision a été prise pour une durée de six exercices par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2021 (soit jusqu'à l'exercice clos le 30 septembre 2025).

5.COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

Tables des matières

1. Etats financiers	28
2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	33
3. Périmètre de consolidation	42
4. Détail des comptes de bilan	43
5. Détail du compte de résultat	50
6. Autres informations annexes	55

5.1 ETATS FINANCIERS

5.1.1 Bilan consolidé

		Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
	Notes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4.1	3 486 237	3 855 222
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	4.1	116 188	240 263
Immobilisations corporelles	4.2	12 550 284	9 927 735
Immobilisations financières	4.3	9 049 947	10 646 388
Titres mis en équivalence	4.4	624 745	626 848
Total Actif Immobilisé		25 711 213	25 056 193
Stocks et en-cours	4.5	7 419 578	7 342 458
Clients et comptes rattachés	4.6	19 498 189	22 718 028
Autres créances et comptes de régularisation	4.7	6 229 101	7 391 387
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		2 752 411	2 050 717
Total Actif Circulant		35 899 279	39 502 590
Total Actif		61 610 492	64 558 783
Capital		8 594 383	8 594 383
Primes		15 561 980	15 561 980
Réserves et résultats consolidés		5 610 684	5 853 763
Autres		-229 779	-145 263
Total Capitaux Propres	4.9	29 537 268	29 864 863
Intérêts minoritaires	4.9	-24 476	473
Provisions	4.10	848 961	977 154
Emprunts et dettes financières	4.11	6 874 229	12 409 072
Fournisseurs et comptes rattachés	4.12	20 090 255	18 074 158
Autres dettes et comptes de régularisation	4.13	4 284 255	3 233 063
Total Dettes		31 248 739	33 716 293
Total Passif		61 610 492	64 558 783

NB : le bilan consolidé est désormais présenté selon le modèle obligatoire du règlement ANC 2020.01, modèle moins détaillé que celui présenté dans les comptes consolidés antérieurs.

5.1.2 Compte de résultat consolidé

	Notes	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Chiffre d'affaires	5.1	206 274 584	188 552 880
Autres produits d'exploitation	5.2	1 376 605	371 154
Achats consommés	5.3	-192 891 882	-176 714 062
Charges de personnel	5.4	-11 992 459	-10 964 274
Autres charges d'exploitation	5.5	-156 300	-147 924
Impôts et taxes		-578 180	-572 144
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	5.6	-2 190 629	-1 568 631
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-158 261	-1 043 001
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	2.2	510 154	0
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		351 893	-1 043 001
Charges et produits financiers	5.7	-510 021	-401 565
Charges et produits exceptionnels	5.8	-34 246	257 628
Impôt sur les résultats	5.9	245 460	-100 564
Résultat net des entreprises intégrées		53 086	-1 287 502
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4.4	12 744	54 295
Résultat net de l'ensemble consolidé		65 830	-1 233 207
Intérêts minoritaires		27 258	-353
Résultat net (part du groupe)		93 088	-1 233 560
Nombre d'actions en circulation		8 594 383	8 594 383
Résultat par action (en Euros)		0,01	-0,14
Résultat dilué par action (en Euros)		0,01	-0,14

5.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Réserves de conversion	Titres d'auto contrôle	Autres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f=d+e)	(g=a+b+c+f)	
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.09	8 594 383	15 561 980	5 853 763	35 686	-180 949	-145 263	29 864 863	473
Dividendes versés			-300 803				-300 803	
Augmentation de capital (2)							0	2 361
Variation de l'auto-contrôle (1)					-69 668	-69 668	-69 668	
Variation des taux de change				-14 848		-14 848	-14 848	
Résultat de la période			93 088				93 088	-27 258
Autres mouvements (dont subventions d'investissement)			-35 364				-35 364	-52
Situation à la clôture de l'exercice 2023.09	8 594 383	15 561 980	5 610 684	20 838	-250 617	-229 779	29 537 268	-24 476

(1) Les titres d'autocontrôle représentent 36 000 actions au 30 septembre 2023 pour un coût d'entrée de 172 318 € soit une valeur de 4,79 € par action. La différence avec le montant de 250 617 €, soit 78 299 €, représente le cumul des plus ou moins-values enregistrées depuis l'origine sur les cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité. En effet, cet impact est neutralisé au compte de résultat par l'enregistrement de la contrepartie en variation des capitaux propres et ce conformément aux retraitements de consolidation prévus par les dispositions réglementaires.

(2) L'augmentation de capital dans les intérêts minoritaires correspond à la création de SOPROMAT et à la part de 31% détenue par des actionnaires extérieurs au Groupe.

5.1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidés

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte à partir du résultat net total des sociétés intégrées.

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Résultat net total des sociétés consolidées	53 086	-1 287 502
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</u>		
Dotation aux amortissements , dépréciations et provisions nettes de reprises	1 626 403	1 248 522
Variation des impôts différés	-185 835	67 107
Plus-values de cession nettes d'impôt	66 425	41 175
Total marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 560 079	69 302
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	7 346 206	-7 916 591
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 906 285	-7 847 289
Acquisitions d'immobilisations	-5 332 185	-4 229 677
Produit de cession d'immobilisations net d'impôt	3 030 545	1 354 440
Incidence des variations de périmètre	0	-281 284
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 301 640	-3 156 521
Dividendes versés aux actionnaires de la société consolidante	-300 803	-300 096
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Subventions d'investissements reçues		2 489
Augmentations (réductions) de capital en numéraire	2 361	
Emissions d'emprunts	3 322 056	
Remboursements d'emprunts	-1 842 790	-2 166 931
Cession (acq.) nette actions propres	-69 666	-100 688
Variation nette des concours bancaires	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 111 158	-2 565 226
Reclassement des intérêts courus sur concours bancaires		0
Incidence de la variation des taux de change	0	0
Variation de trésorerie	7 715 803	-13 569 036
Trésorerie d'ouverture	-4 963 392	8 605 644
Trésorerie de clôture	2 752 411	-4 963 392

5.1.5 Décomposition de la variation du besoin en fonds de roulement

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Variation des stocks liée à l'activité	-77 120	-807 267
Variation des créances de l'actif circulant	4 363 262	-8 910 582
Variation des dettes du passif circulant	3 060 064	1 801 258
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	7 346 206	-7 916 591

5.1.6 Décomposition de la trésorerie nette

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Disponibilités	2 752 411	2 050 717
Concours bancaires courants (1)	0	-6 946 642
Intérêts courus sur concours bancaires courants	0	-67 467
Total de la trésorerie nette	2 752 411	-4 963 392

(1) Ces montants (intérêts courus compris) figurent en dettes financières (cf. note 4.11).

5.2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

5.2.1. Description synthétique du Groupe

La société OMER-DECUGIS & CIE est un expert international de la production, du murissage et de la distribution de fruits et légumes frais, reconnu pour son expertise, la qualité de sa supply chain et son engagement en faveur d'une agriculture durable respectueuse des territoires et de ses hommes.

5.2.2 Faits significatifs de l'exercice

Acquisition d'un nouvel actif logistique dans le sud de la France

Le Groupe a acquis le 25 octobre 2022 un nouvel actif logistique à Sorgues, au nord d'Avignon, afin de développer sa couverture nationale et se doter de nouvelles capacités de mûrissage et de conditionnement. Implanté sur un terrain de 10 000 m², cet actif logistique de près de 3 000 m² est opérationnel depuis novembre 2022, après les travaux d'installation des équipements techniques, et offrira une capacité additionnelle de mûrissage pour le Groupe de 17 000 tonnes pour une capacité totale disponible pour 2023 de 127 000 tonnes. Cette plateforme pourra faire l'objet d'une extension sur la réserve foncière disponible pour porter le potentiel du site à 6 000 m² et 40 000 tonnes de capacité de mûrissage. Une fois le projet d'extension réalisé, la capacité de mûrissage totale et cumulée du Groupe sur ses deux plateformes logistiques (Rungis et Sorgues) s'élèvera à 150 000 tonnes.

L'acquisition de cet actif logistique représente 4 022 K€ dans le tableau de flux de trésorerie et dans la colonne acquisition dans le tableau 4.2 des immobilisations corporelles.

Cession des 5 portes D3 détenues par Anarex sur le MIN de Rungis

Au cours de l'exercice 2022/2023, la société Anarex a cédé 5 portes D3 dont elle disposait sur le MIN de Rungis. La société Anarex a été acquise le 10 décembre 2021 et dans les comptes consolidés, le délai d'affectation de l'écart de première consolidation s'achevait au 30 septembre 2023. Les portes sur le MIN de Rungis ont une valeur de marché grâce à l'existence d'un marché liquide compte tenu de l'intérêt de nombreux acteurs à pouvoir disposer d'une présence physique sur ce marché. L'écart d'acquisition de la société Anarex a donc été recalculé avec comptabilisation :

- d'un écart d'évaluation sur ces 5 portes D3
- de l'impôt différé passif lié.

L'écart d'acquisition est la différence entre le prix d'acquisition et les capitaux propres retraités principalement de l'écart d'évaluation net d'impôt.

En l'absence d'autres éléments significatifs attendus sur l'exercice en cours pouvant modifier les capitaux propres de la société à la date d'acquisition, l'écart d'acquisition négatif a été comptabilisé en résultat sur la ligne « Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ou Reprise des écarts d'acquisition négatifs ».

TUP Anarex / Bratigny

En date du 30 juin, il a été procédé à l'absorption de la société Anarex par la société Bratigny par transmission universelle du patrimoine. Cette opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

Entrée de la société Sopromat dans le périmètre de consolidation de l'exercice clos le 30 septembre 2023

Omer-Decugis & Cie a mis en service une nouvelle station de conditionnement pour élargir son dispositif logistique existant à la production exportable de mangues en provenance de Ferkessédougou (chef lieu de la région ivoirienne du Tchologo, frontalière du Mali et du Burkina Faso). Cette station, exploitée au sein de la filiale Sopromat, créée à cette occasion en novembre 2022, vient en complément des stations déjà existantes en Côte d'Ivoire (région du Poro - villes de Korhogo et Sinématiali), mais également au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal. Omer-Decugis & Cie couvre désormais l'intégralité du territoire ivoirien de production de mangues dans le District des Savanes et consolide sa position de leader de l'exportation de mangues africaines commercialisées sous la marque Dibra, à travers sa filiale SIIM. Lancée officiellement le 5 avril, la campagne annuelle des mangues d'Afrique de l'Ouest couvre quatre pays de production (Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso et Sénégal) et s'étend jusqu'à la fin du mois de juillet. Durant cette période, l'Afrique de l'Ouest devient la zone principale d'approvisionnement des pays européens.

5.2.3 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe OMER-DECUGIS & CIE sont établis conformément au règlement 2020-01 de l'ANC.

5.2.4 Modalités de consolidation

Conformément au règlement ANC 2020-01, les sociétés retenues pour la consolidation sont celles dont le groupe contrôle directement ou indirectement plus de 20 % des voix, à l'exclusion des sociétés ne présentant pas, par leur taille, un caractère significatif, tant par le chiffre d'affaires que par le total bilan qu'elles représentent par rapport au total de l'ensemble consolidé.

Les comptes des sociétés sur lesquelles OMER-DECUGIS & CIE exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le cas échéant, les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, au pourcentage de contrôle.

Le cas échéant, les sociétés dans lesquelles OMER-DECUGIS & CIE exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20% du capital, sont mises en équivalence.

Les produits et charges des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Modalités de consolidation

La méthode d'intégration globale appliquée consiste à substituer, dans le bilan de la société mère au coût d'acquisition des titres de participation détenus, l'ensemble des éléments actifs et passifs identifiés à leur juste valeur à la date d'acquisition de ces sociétés. A cette occasion, les intérêts minoritaires sont isolés des capitaux propres correspondant aux intérêts de la société consolidante.

La méthode d'intégration proportionnelle consiste à substituer, dans le bilan de la société mère au coût d'acquisition des titres de participation détenus, la fraction représentative des intérêts de la société détentrice dans les éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés.

La mise en équivalence consiste à substituer dans le bilan de la société mère au coût d'acquisition des titres, la quote-part de capitaux propres qu'ils représentent dans les sociétés consolidées. La différence est portée dans les capitaux propres de la société mère.

Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 30 septembre de chaque année excepté les sociétés Agroselvatica, Vergers du Nord et SOPROMAT qui clôturent leur exercice le 31 décembre de chaque année. Ces sociétés ont établi une situation intermédiaire au 30 septembre 2023 et le résultat mis en équivalence ou intégré correspond à la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 pour les sociétés Agroselvatica, Vergers du Nord et à la période de sa date de sa création (8 novembre 2022) au 30 septembre 2023 pour la société SOPROMAT.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des filiales consolidées, n'appartenant pas à la zone Euro, sont convertis au taux de clôture et leurs comptes de résultat ainsi que leurs tableaux des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période. L'écart résultant de cette conversion est enregistré dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « Ecart de conversion ».

5.2.5 Méthodes et règles d'évaluation

A. Principes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le Code de commerce, en conformité avec le Règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Toutes les méthodes de référence, lorsqu'elles sont applicables, ont été retenues par le groupe.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés le 18 janvier 2024 par le conseil d'administration de la Société.

B. Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime disposer des financements nécessaires pour faire face à ses obligations en termes de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

C. Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur les comptes présentés par rapport à l'exercice précédent.

D. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Selon le cas, elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation ou pour celles non amortissables, elles font l'objet d'un suivi de valeur pour apprécier à chaque clôture la nécessité d'une éventuelle provision.

Logiciels

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilisation de l'actif sur une durée comprise entre 1 et 5 ans. L'ERP mis en service pendant l'exercice 2021/2022 est amorti sur 5 ans.

Fonds commercial

Le groupe Omer-Decugis & Cie via sa filiale Bratigny a fait l'acquisition d'un fonds de commerce dénommé Marcellette au cours de l'exercice 2017. La société Bratigny dispose de 16 portes au sein du bâtiment D2 ; le test de dépréciation appliqué à chaque clôture consiste à appliquer la valeur de marché par porte, ce qui donne un actif net réévalué largement supérieur à la valeur historique du DPA et de celle du fonds de commerce.

Autres immobilisations incorporelles

- Les autres immobilisations incorporelles sont composées :
- Du Droit de Première Accession (DPA) versé au bailleur à l'entrée dans la nouvelle plateforme de la SIIM (bâtiment I1). Ce DPA fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 9 ans.
- Suite à l'entrée de la société Coicault Thomas dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2019 suivie de sa fusion absorption par la société Bratigny, des droits attachés aux « Portes » qui ont fait l'objet d'une revalorisation pour un montant de 1.866 K€ compte tenu de leur valeur de marché. Compte tenu des cessions intervenues au premier trimestre 2020 sur une partie de ces portes, à la clôture au 30 septembre 2021 et 30 septembre 2022, les 5 portes conservées ne représentent plus qu'une revalorisation de 1 020 K€.

Se reporter en note 4.1. A chaque clôture, la valeur de ces Portes pourra le cas échéant faire l'objet d'une dépréciation dès lors que leur valeur de marché deviendrait inférieure à leur valeur au bilan.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

E. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. L'amortissement est calculé de manière linéaire ou dégressive sur la durée d'utilisation de l'actif :

Construction	20 à 25 ans en linéaire
Agencements et installations	10 à 20 ans en linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans en linéaire
Matériel et outillage	5 à 10 ans en linéaire
Matériel industriel	1 à 10 ans en linéaire
Matériel informatique	1 à 5 ans en linéaire
Matériels de transport	4 à 5 ans en linéaire

F. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat assimilé et dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Un contrat est assimilé à un contrat de crédit-bail s'il remplit au moins une des trois conditions suivantes :

1. Le contrat prévoit le transfert de la propriété au preneur au terme de la durée du contrat sur option à des conditions avantageuses qui rendent l'exercice de cette option, très probable
2. La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur
3. La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail.

Les immobilisations relatives à ces contrats sont amorties sur la durée de souscription des contrats ; lesquelles sont relativement cohérentes avec les durées d'amortissement pratiquées pour les immobilisations acquises en pleine propriété. La dette financière correspondante figure au passif du bilan et fait l'objet d'une charge financière.

Dans le Groupe :

un seul contrat de crédit-bail a été retraité dans les comptes consolidés, les contrats de locations longue durée (qui n'ont pas la nature de contrat de crédit-bail) portent essentiellement sur du matériel roulant et ne remplissent pas l'une des trois conditions présentées supra ; ils ne sont donc pas retraités.

G. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur recouvrable appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché ou la valeur d'utilité notamment appréciée au regard de multiple de cash-flows ou de résultats.

Pour les participations significatives, le Groupe fait appel à un expert pour déterminer la valeur de marché et la valeur d'utilité.

Aucune dépréciation de valeur n'a été constatée au 30 septembre 2023.

Le poste Immobilisations financières est également constitué de prêts et avances à caractère financier octroyés à :

- Un partenaire africain ;
- Certaines des sociétés africaines et équatoriennes au sein desquelles le groupe Omer-Decugis & Cie détient une participation minoritaire.

H. Stocks

La valeur brute des stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires : frais de douane, transport, emballage. Les stocks sont valorisés selon la méthode « premier entré premier sorti ».

Les marchandises font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à leur prix d'acquisition ou de revient. Au cas par cas, certaines marchandises invendables peuvent faire l'objet d'une dépréciation totale.

Aucune dépréciation de stock n'a été comptabilisée lors de la clôture au 30 septembre 2023.

I. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

La société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Le Groupe ne recourt pas à de l'affacturage.

Le Groupe a souscrit une assurance-crédit sur l'ensemble de son chiffre d'affaires réalisé en France comme à l'international auprès de la COFACE.

J. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises dans les comptes sociaux des sociétés françaises recouvrent principalement les approvisionnements de fruits acquis auprès des fournisseurs étrangers. Elles sont converties au taux de change garanti et négocié au moment de la transaction.

Compte tenu de cette pratique, les écarts de conversion sur les transactions libellées en devises sont négligeables. Les positions bancaires détenues en devises étrangères (exclusivement le dollar américain) sont converties au cours de clôture en fin de période comptable et les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en résultat financier.

K. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de rabais, remises, ristourne, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- Ventes de marchandises : les revenus correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les produits sont livrés
- Prestations de services : Il s'agit d'une refacturation de coûts salariaux d'un collaborateur à une société tierce. Ces prestations sont reconnues en chiffre d'affaires à compter de leur réalisation.

L. Provisions

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

M. Engagements de retraite et prestations assimilées

Les retraitements effectués concernent uniquement les sociétés françaises. La méthode retenue pour le calcul de l'engagement retraite est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de calcul, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Les évaluations sont faites à partir de la norme IAS 19 qui évalue la valeur actuelle probable du passif social année par année en considérant que chaque année de service donne droit à une unité de prestation supplémentaire sur la base du salaire de fin de carrière et des droits acquis au terme.

Les calculs sont effectués en fonction des critères de la Convention Collective du commerce de gros à laquelle le Groupe est rattaché. Chaque salarié entrant dans la société est inclus dans ces calculs jusqu'au jour de son départ :

- soit en départ en retraite : dans ce cas, il touchera l'indemnité de fin de carrière décrite ci-dessous
- soit en cas de départ pour une autre raison : les informations le concernant seront alors supprimées car elles n'auront plus de raison d'être ;
- les calculs sont effectués sur la base d'un temps de présence en année pleine.

Cette ancienneté étant calculée comme si le salarié était resté en fonction jusqu'à l'âge de 65 ans.

Les critères retenus pour les calculs au 30 septembre 2023 sur les sociétés françaises sont les suivants :

- Taux de revalorisation annuel de salaire : 3%
- Table de mortalité réglementaire : INSEE 2022
- Taux de rotation utilisé : Groupe
- Taux d'actualisation : 4,1%
- Départ volontaire des salariés
- Taux de charges patronales : 45%

L'engagement estimé ne fait pas l'objet d'une provision au passif dans les comptes sociaux. Cette provision est comptabilisée dans les comptes consolidés.

La variation des écarts actuariels ne fait pas l'objet d'un traitement comptable différencié et est comprise dans la dotation ou reprise de provision comptabilisée au compte de résultat.

N. Impôts exigibles et différés

Les impôts différés sont déterminés selon la conception étendue et la méthode du report variable au taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice.

Ont été comptabilisées dans les comptes annuels les impositions résultant de :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité ;
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation ;
- déficits fiscaux reportables et dont l'imputation sur des bénéficiaires futurs est probable.

O. Indicateur alternatif de performance

L'EBITDA (Earnings Before interest, Taxes, Depreciation and Amortization) est un indicateur défini par le groupe comme étant égal à la somme :

- du résultat d'exploitation avant dotations et reprises sur amortissements et provisions excepté les mouvements sur provisions sur actif circulant et prêt,
- de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, celles-ci ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du Groupe.
- La note R présente la réconciliation avec le résultat d'exploitation consolidé.

P. Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe.

Q. Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action est obtenu en divisant le résultat consolidé de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat consolidé dilué par action est égal au résultat consolidé par action dans la mesure où il n'existe pas d'outils dilutifs.

R. Information sectorielle

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe : une activité de grossiste (Pôle BRATIGNY comprenant Bratigny SAS et Anarex SAS jusqu'à l'opération de TUP) et une activité de producteur, importateur, mûrisseur et distributeur de produits exotiques (Pôle SIIM comprenant SIIM SAS, OD Ressources, SIIM Spain et pour la première fois au 30 septembre 2023, la société SOPROMAT).

Les sociétés étrangères consolidées par mise en équivalence (Vergers du Nord et Agroselvatica) sont désormais aussi intégrées dans le pôle SIIM. Aux côtés de ces deux pôles opérationnels figure un pôle « Fonctions support » qui regroupe les fonctions Qualité, Maintenance, Informatique, RH, Finance et Direction Générale au sein de Omer-Decugis & Cie.

Dans les comptes au 30 septembre 2022, le pôle sociétés étrangères de production, consolidées par mise en équivalence, comprenant Vergers du Nord et Agroselvatica, était présenté distinctement. La présentation des agrégats pour 2022 a été revue ci-après selon cette nouvelle organisation qui les inclut dans le pôle SIIM.

30/09/2023					
Pôle	Chiffre Affaires facturé	Intra- Groupes	Chiffre Affaires consolidé	Ristournes	Chiffre Affaires consolidé net
SIIM	181 347 242	-25 293 367	156 053 875	-1 785 423	154 268 452
BRATIGNY	52 820 200	-792 150	52 028 050	-21 918	52 006 132
TOTAL	234 167 442	-26 085 517	208 081 925	-1 807 341	206 274 584

30/09/2022					
Pôle	Chiffre Affaires facturé	Intra- Groupes	Chiffre Affaires consolidé	Ristournes	Chiffre Affaires consolidé net
SIIM	161 046 882	-18 551 225	142 495 657	-1 503 205	140 992 452
BRATIGNY	47 606 816	-26 424	47 580 392	-19 964	47 560 428
TOTAL	208 653 698	-18 577 649	190 076 049	-1 523 169	188 552 880

La contribution par pôles à l'EBITDA et au résultat d'exploitation est la suivante :

30/09/2023						
	SIIM	Bratigny	Support	Total Groupe	% CA net	Evolution 30/09/2022
Chiffre d'affaires net (CA)	154 268 452	52 006 132		206 274 584	100%	9,4%
EBITDA	1 765 527	21 284	229 662	2 016 473	0,98%	266,8%
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 300 553	- 56 953	199 245	- 158 261	-0,08%	-84,8%

30/09/2022						
	SIIM	Bratigny	Support	Total Groupe	% CA net	
Chiffre d'affaires net (CA)	140 992 452	47 560 428		188 552 880	100%	
EBITDA	1 118 177	- 783 595	215 108	549 690	0,3%	
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 426 383	- 800 100	183 482	- 1 043 001	-0,6%	

*EBITDA :

L'EBITDA est défini au paragraphe 2.5-O.

La réconciliation avec le résultat d'exploitation consolidé est résumée dans le tableau suivant :

30/09/2023				
	SIIM	Bratigny	Support	Total Groupe
EBITDA	1 765 527	21 284	229 662	2 016 473
Dotation aux amortissements	- 2 068 259	- 198 340	- 33 514	- 2 300 113
Dot. Reprise aux prov. Engagements de retraite	- 37 938	- 41 549		- 79 487
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	35 363			35 363
Reprises des prov. Engagements de retraite	17 498	161 652	3 097	182 247
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 12 744			- 12 744
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 300 553	- 56 953	199 245	- 158 261
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		510 154		510 154
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 300 553	453 201	199 245	351 893
Charges et produits financiers	- 499 095	- 1 074	- 9 852	- 510 021
Résultat courant des sociétés intégrées	- 799 648	452 127	189 393	- 158 128
Charges et produits exceptionnels	42 061	- 75 850	- 457	- 34 246
Impôt sur les bénéfices	- 83 963	66 244	263 179	245 460
Résultat net des entreprises intégrées	- 841 550	442 521	452 115	53 086
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	12 744	-	-	12 744
Résultat de l'ensemble consolidé	-828 806	442 521	452 115	65 830

30/09/2022					
	SIIM	Bratigny	Support	Total Groupe	
EBITDA	1 118 177	- 783 595	215 108	549 690	
Dotation aux amortissements	- 1 637 047	- 220 378	- 33 216	- 1 890 641	
Dot. Reprise aux prov. Engagements de retraite	111 418	170 120	1 590	283 128	
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	35 364			35 364	
Reprises dép. immo. incorporelles		33 753		33 753	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 54 295			- 54 295	
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 426 383	- 800 100	183 482	- 1 043 001	
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 426 383	- 800 100	183 482	- 1 043 001	
Charges et produits financiers	- 378 982	- 748	- 21 835	- 401 565	
Résultat courant des sociétés intégrées	- 805 365	- 800 848	161 647	- 1 444 566	
Charges et produits exceptionnels	251 978	5 649	1	257 628	
Impôt sur les bénéfices	- 103 785	- 73 810	77 031	- 100 564	
Résultat net des entreprises intégrées	- 657 172	- 869 009	238 679	- 1 287 502	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	54 295	-	-	54 295	
Résultat de l'ensemble consolidé	-602 877	-869 009	238 679	- 1 233 207	

Les contributions des actifs par pôles est la suivante :

30/09/2023				
	SIIM	Bratigny	Support	Total Groupe
Immobilisations incorporelles	1 305 588	2 164 703	15 946	3 486 237
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	116 188			116 188
Immobilisations corporelles	11 542 763	451 862	555 659	12 550 284
Total	12 848 351	2 616 565	571 605	16 036 521

30/09/2022				
	SIIM	Bratigny	Support	Total Groupe
Immobilisations incorporelles	1 418 023	2 419 244	17 955	3 855 222
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	116 188	124 075		240 263
Immobilisations corporelles	8 818 341	633 150	476 244	9 927 735
Total	10 236 364	3 052 394	494 199	13 782 957

S. Comptabilisation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt ne sont pas significatifs et ne font pas l'objet de retraitement particulier dans les comptes consolidés. Ils sont enregistrés intégralement en charges au cours de l'exercice de leurs paiements.

T. Mise à disposition des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont disponibles :

- Au siège social de la société consolidante (cf. §3)
- Sur le site internet <https://omerdecugis.com/> dans la partie consacrée aux investisseurs.

5.3. Périmètre de consolidation

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptable retenus par le Groupe.

		Exercice 2023.09			Exercice 2022.09		
		Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
Omer-Decugis & Cie SA SIREN 539 616 672	1 Place Paul Omer-Decugis 94150 Rungis	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SIIM SAS SIREN 313 468 191	1 Place Paul Omer-Decugis 94150 Rungis	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Bratigny SAS SIREN 572 005 908	69, rue de Châteaurenard M.I.N. 94550 Chevilly-Larue	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OD Ressources SAS SIREN 851 568 014	1 Place Paul Omer-Decugis 94150 Rungis	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Anarex SAS SIREN 347 422 909	Bât.D3 26 Rue de Carpentras 94150 Rungis	TUP avec Bratigny	TUP avec Bratigny	TUP avec Bratigny	100,00%	100,00%	IG
SIIM Spain SL	Ctra. De Malaga, 45 Bajo A, 29120 Alhaurin El Grande (Malaga) - Espagne	96,00%	96,00%	IG	96,00%	96,00%	IG
Vergers du Nord SA	BP 543 Ferkessedougou -Côte d'Ivoire	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	ME
Agroselvatica SA	Km 7.7 Vía al Puente Alterno Norte Yaguachi-Equateur	30,00%	30,00%	ME	30,00%	30,00%	ME
Sopromat	BP 204 Ferkessedougou -Côte d'Ivoire	69,00%	69,00%	IG	NC	NC	NC

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

IP : Intégration proportionnelle

NC : Non consolidée

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Certaines participations ne sont pas consolidées. Leurs chiffres-clés en K€ sont les suivants :

Société	Localisation	Taux de détention		Valeur brute	Valeur nette	Date de clôture	Capitaux propres	Résultat net	Période couverte par le résultat net communiqué
		30/09/2023	30 09 2022						
Myner Exports Ltd	Kenya	20,0%	20,0%	50	50	30/06/2023	-241	-114	12 mois
AOM SARL	Mali	20,0%	20,0%	61	61	31/10/2021	916	-326	10 mois
SODIPEX SA	Côte d'Ivoire	20,0%	20,0%	430	430	30/09/2023	9	-40	9 mois
Terra Sol SA	Equateur	19,8%	19,8%	4 718	4 718	31/12/2022	11 177	82	12 mois
Agroeden SA	Equateur	15,0%	15,0%	1 035	1 035	30/09/2023	7 224	457	12 mois

5.4. Détail des comptes du bilan**5.4.1. Immobilisations incorporelles**

	Exercice 2022.09	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Reclassements	Variations de périmètre	Exercice 2023.09
Ecarts d'acquisition	240 264				-124 075	116 189
Concessions, brevets & droits similaires	318 999	132 376	-13 320			438 055
Logiciels	0					0
Fonds commercial	893 874					893 874
Autres immobilisations incorporelles	3 045 359		-944 981		845 639	2 946 017
Total Immobilisations incorporelles	4 498 496	132 376	-958 301	0	721 564	4 394 135
Amt/Dép. Ecarts d'acquisition	0					0
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-30 065	-78 684	13 320			-95 429
Amt/Dép. Logiciel	0					0
Amt/Dép. fonds commercial	0					0
Amt/Dép. autres immos incorp.	-613 209	-199 260				-812 469
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	-643 274	-277 944	13 320	0	0	-907 898
Total Valeur Nette	3 855 222	-145 568	-944 981	0	721 564	3 486 237

Le poste écarts d'acquisition au 30 septembre 2023 (116 189 €) correspond au montant de l'écart de première consolidation calculé, sur la base des informations disponibles, lors de l'entrée en 2021 de la société Vergers du Nord dans le périmètre de consolidation. Le montant pourra être modifié sur la base d'analyses et d'expertises complémentaires lors de la prise de contrôle.

La colonne variation de périmètre correspond à l'écart d'évaluation comptabilisé sur les 5 portes D3 d'Anarex (cf. événements significatifs présentés dans le paragraphe 2.2) et à son impact sur l'écart d'acquisition initial. Le montant de cet écart d'acquisition passe d'une valeur positive provisoire calculée initialement et présentée au 30 septembre 2022 (124 075 €) à une valeur négative comptabilisée en profit au compte de résultat (510 021 €) de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

5.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (en pleine propriété et en location financement) se détaillent comme suit :

	Exercice 2022.09	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Reclassement et mises au rebut	Variations de périmètre	Exercice 2023.09
Terrains		1 513 479				1 513 479
Agencements sur terrain - Location	242 133		-242 133			0
Constructions	0	1 189 162				1 189 162
Installations tech, matériel & outillage	7 157 198	1 294 337	-134 386	334 051		8 651 200
Matériel de transport	167 313	3 597	-1 472			169 438
Matériel informatique et bureau	1 278 545	227 270	-14 866	517		1 491 466
Immobilisations corporelles en cours	261 124	110 920		-2 128		369 916
Autres immobilisations corporelles	4 702 856	267 763	-9 830	4 855		4 965 644
Avances et acomptes	351 643	109 177	0	-337 295		123 525
Total Immobilisations corporelles	14 160 812	4 715 705	-402 687	0	0	18 473 830
Amt/Dép. Agencements sur terrains - Location	-242 133		242 133			0
Amt/Dép. Construction		-35 631				-35 631
Amt/Dép. Matériel transport	-40 349	-33 592	1 472			-72 469
Amt/Dép. Matériel informatique et bureau	-381 908	-302 899	14 280			-670 527
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-2 156 025	-1 169 914	68 369			-3 257 570
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-1 412 662	-480 133	5 446			-1 887 349
Dépréciations des terrains						0
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-4 233 077	-2 022 169	331 700	0	0	-5 923 546
Total Valeur Nette	9 927 735	2 693 536	-70 987	0	0	12 550 284

Les biens en crédit-bail retraités en consolidation ne concerne qu'une seule opération de matériel et outillage pour une valeur brute de 59 K€ et une valeur nette nulle.

5.4.3. Immobilisations financières

	Exercice 2022.09	Acquisitions Dotations	Cessions ou Remboursements Reprises	Reclassements et mises au rebut	Variations de périmètre	Exercice 2023.09
Titres de participation	6 293 467					6 293 467
Titres immobilisés	46 005					46 005
Dépôts & cautionnements	807 675	47 965	-66 223			789 417
Prêts & autres créances immobilisées	3 499 241	436 139	-2 014 322			1 921 058
Total Immobilisations financières	10 646 388	484 104	-2 080 545	0	0	9 049 947
Dépréciations des titres de participation	0					0
Dépréciation des titres immobilisés	0					0
Dépréciation dépôts & cautionnements	0					0
Dépréciation prêts & autres créances immobilisées	0					0
Total Dép. immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Nette	10 646 388	484 104	-2 080 545	0	0	9 049 947

La ligne « Titres de participation » correspond à la valeur des titres non consolidés. Il s'agit principalement de sociétés équatoriennes et africaines détenant un actif foncier important permettant la production à grande échelle des fruits exotiques. Le groupe Omer-Decugis & Cie renforce ainsi la sécurité de ses approvisionnements et en assure l'importation et la distribution en Europe. Ces sociétés disposent également de stations de conditionnements équipés de lignes de calibrage et de systèmes de mise en froid avant expédition.

Les principaux flux de l'exercice portent sur :

- Les mouvements des fonds mis à disposition du prestataire de services d'investissement du Groupe dans le cadre du contrat de liquidité des transactions boursières sur les actions d'Omer-Decugis & Cie
- Les mouvements d'avances accordées aux filiales équatoriennes et africaines non consolidées.

5.4.4. Titres mis en équivalence

	Exercice 2022.09	Résultat	Distribution	Augmentation de capital	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Exercice 2023.09
Agroselvatica	194 681	2 770			-14 847			182 604
Vergers du Nord	432 167	9 974						442 141
Total Titres mis en équivalence	626 848	12 744	0	0	-14 847	0	0	624 745

5.4.5. Stocks et en-cours de production

	Montant Brut	Dépréciation	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Marchandises	7 419 578		7 419 578	7 342 458
Total	7 419 578	0	7 419 578	7 342 458

Au 30 septembre 2023, dans le cadre des procédures d'arrêté annuel des comptes consolidés, la société SIIM a évalué le stock représentant les achats en cours d'acheminement par voie maritime (stock en cours de route) à un montant de 3,6 M€ ; la contrepartie au passif du bilan est le poste fournisseur.

Au 30 septembre 2022, la valeur du stock en cours de route était de 2,8 M€.

5.4.6. Clients et comptes rattachés

	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	5 ans et plus	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Clients et comptes rattachés	19 581 234			19 581 234	22 807 797
Dép. clients et comptes rattachés	-83 045			-83 045	-89 769
Total clients et comptes rattachés	19 498 189	0	0	19 498 189	22 718 028

5.4.7. Autres créances et comptes de régularisation

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Avances et acomptes versés	3 647 843	2 195 924
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	702 375	1 932 954
Créances sociales	10 622	7 484
Créances fiscales	921 442	1 391 453
Créances fiscales (IS)	59 625	591 624
Comptes courants	188 428	45 413
Autres créances	162 138	541 670
Provison pour dépréciation	-	-
Charges constatées d'avance	353 224	481 961
Impôts différés actifs	183 404	202 904
Total autres créances et comptes de régularisation	6 229 101	7 391 387

L'analyse des impôts différés est présentée au paragraphe 4.8.

5.4.8. Impôt différé

	Exercice 2022.09	Incidence résultat	Variations des cours de change	Autres	Variation de périmètre	Exercice 2023.09
Impôts différés - actif	202 904	-19 500				183 404
Impôts différés - passif	186 008	-205 335			211 410	192 083
Solde net d'impôt différé	16 896	185 835	0	0	211 410	-8 679
Id / différences temporaires	101 367	915				102 282
Id / autres retraitements	20					20
Id / annulation provisions réglementées	-1 546	1				-1 545
Id / élimination des résultats internes	1 105	-753				352
Id / retraitement des engagements de retraite	170 100	-25 690				144 410
Id / retraitement du crédit-bail locataire	48	-48				0
Id / participations consolidées						0
id sur écart d'évaluation 100%	-254 196	211 410			-211 410	-254 196
Activation de reports déficitaires						0

Les sociétés du Groupe font l'objet d'une intégration fiscale.

Au 30 septembre 2023, le Groupe dispose d'un déficit reportable d'ensemble de - 979 263 € qui n'a pas donné lieu à constatation d'impôt différé actif.

5.4.9 Capital social et intérêts minoritaires

• Capital social

Au 30 septembre 2023, le capital social s'élève à 8 594 383 actions dont la valeur nominale est 1 euro. Il n'a pas évolué depuis le 30 septembre 2022.

• Capital potentiel

En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 mai 2021 de la société Omer-Decugis & Cie, le Conseil d'Administration a décidé en date du 21 janvier 2022 d'attribuer un nombre total de 83 000 actions gratuites à certains salariés dans les conditions suivantes :

- 1er février 2022 : début de la période d'acquisition
- 30 septembre 2025 : fin de la période d'acquisition et attribution définitive aux bénéficiaires sous réserve du respect de la condition de présence à cette date (sauf exceptions limitées).
- Modalités d'attribution : attribution d'actions nouvelles ou attribution d'actions existantes. Le choix entre ces deux modalités n'a pas été défini à la date d'arrêté des comptes au 30 septembre 2023.

Au 30 septembre 2023, compte tenu des départs de salariés bénéficiaires, le nombre total d'actions attribuées gratuitement a été réduit à 75 000.

5.4.10. Provisions pour risques et charges

	Exercice 2022.09	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Variations de périmètre	Exercice 2023.09
Provisions pour litiges - courant	0					0
Autres provisions pour risques - non courant	345 969		-25 433			320 536
Total Provisions pour risques	345 969	0	-25 433		0	320 536
Provisions pour pensions et retraites	631 185	79 487	-122 247	-60 000		528 425
Total Provisions pour charges	631 185	79 487	-122 247	-60 000	0	528 425
Total Provisions	977 154	79 487	-147 680	-60 000	0	848 961

Se reporter aux notes M et 6.2 concernant la provision pour engagements de retraite.

5.4.11. Emprunts et dettes financières

	Exercice 2022.09	Augmentation	Remb.	Reclassements	Variations de périmètre	Exercice 2023.09
Emprunts obligataires	0					0
Emprunts auprès établis. de crédit	3 759 024	2 886 375		-1 334 144		5 311 255
Total Dettes financières MLT	3 759 024	2 886 375	0	-1 334 144	0	5 311 255
Emprunts auprès établis. de crédit	1 635 939	363 577	-1 842 790	1 334 144		1 490 870
Autres emprunts et dettes assimilées	0					0
Intérêts courus sur emprunts - courant	0					0
Concours bancaires (Trésorerie passive)	6 946 642		-6 946 642			0
Intérêts courus non échus - Emprunts bancaires		72 104				72 104
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	67 467		-67 467			0
Total Dettes financières CT	8 650 048	435 681	-8 856 899	1 334 144	0	1 562 974
Total Emprunts et dettes financières	12 409 072	3 322 056	-8 856 899	0	0	6 874 229
Dont Crédit-Bail MLT	0			0		0
Dont Crédit-Bail CT	5 122		-5 122			0
<u>Total Crédit-bail</u>	<u>5 122</u>	<u>0</u>	<u>-5 122</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

La totalité de la dette est souscrite à taux Fixe.

L'endettement bancaire n'est soumis à aucun covenant financier.

97% des dettes bancaires correspondent au financement des investissements immobiliers réalisés ces derniers exercices par le Groupe.

DETTES PAR ECHEANCES

Dettes par échéance	< à 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	30/09/2023	30/09/2022
Emprunts auprès établis. de crédit	1 490 870	4 590 136	1 223 175	6 802 125	5 394 963
Concours bancaires	0			0	6 946 642
Intérêts courus sur emprunts	72 104			72 104	67 467
	1 562 974	4 590 136	1 223 175	6 874 229	12 409 072

5.4.12. Fournisseurs et comptes rattachés

	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	5 ans et plus	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Fournisseurs	15 686 679			15 686 679	14 806 162
Factures non parvenues	4 403 576			4 403 576	3 267 996
Total fournisseurs et comptes rattachés	20 090 255	0	0	20 090 255	18 074 158

5.4.13. Autres dettes et comptes de régularisation

	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	5 ans et plus	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Dettes fiscales	1 339 779			1 339 779	970 066
Dettes sociales	2 578 335			2 578 335	2 065 300
Autres dettes	163 714			163 714	6 482
Compte courants groupe passifs - courant	9 000			9 000	4 500
Dividendes à payer	1 344			1 344	707
Produits constatés d'avance	0			0	0
Impôts différés passifs	192 083			192 083	186 008
Total autres dettes et comptes de régularisation	4 284 255	0	0	4 284 255	3 233 063

L'analyse des impôts différés est présentée au paragraphe 4.8.

5.5. Détail du compte de résultat

5.5.1. Chiffre d'affaires

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Production vendue de services	56 511	88 518
Ventes de marchandises	208 025 414	189 987 531
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	-1 807 341	-1 523 169
Total chiffre d'affaires	206 274 584	188 552 880

En euros	Exercice 2023.09		Exercice 2022.09	
France	146 880 393	71%	132 095 810	70%
Export	59 394 191	29%	56 457 070	30%
Total chiffre d'affaires	206 274 584	100%	188 552 880	100%

Le tableau de répartition du Chiffre d'affaires entre la France et l'export est établi à partir du lieu de facturation.
Le tableau suivant par zones géographiques est établi en fonction de la livraison finale au client.

En KEuros	Exercice 2023.09		Exercice 2022.09	
France	150 859	73,1%	149 327	79,2%
Autres pays de l'UE	46 979	22,8%	30 398	16,1%
<i>Dont Allemagne</i>	15 085	7,3%	13 984	7,4%
<i>Dont Espagne</i>	15 716	7,6%	3 786	2,0%
<i>Dont Pays-Bas</i>	9 232	4,5%	6 898	3,7%
Royaume Uni	3 613	1,8%	4 744	2,5%
Suisse	2 877	1,4%	2 751	1,5%
Reste du monde	1 947	0,9%	1 333	0,7%
Total chiffre d'affaires	206 275	100%	188 553	100%

5.5.2. Détail des autres produits d'exploitation

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Subventions d'exploitation & QP subvention d'investissement virée au compte de résultat	76 196	72 992
Transferts de charges d'exploitation	42 881	44 146
Autres produits	1 257 528	254 016
Total autres produits d'exploitation	1 376 605	371 154

Les autres produits comprennent notamment les écarts provenant du différentiel entre le cours interne de comptabilisation des achats et le cours de dénouement monétaire.

5.5.3. Achats consommés

En euros	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Achat matières premières, autres appro & études	-4 873 960	-4 557 161
Variation de stocks m.p. et autres approvisionnements	22 529	
Variation de stock de marchandises	54 590	807 267
Achats non stockés de matières et fournitures	-1 575 140	-956 430
Achats de marchandises	-131 201 100	-121 417 243
Intérim et sous traitance	-1 977 530	-1 389 476
Locations et charges locatives	-2 844 933	-2 625 827
Entretiens et réparations	-1 047 009	-796 637
Primes d'assurance	-558 523	-609 127
Divers	-14 563	-34 399
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-2 542 310	-2 417 039
Publicités	-334 724	-523 683
Mécénat	-158 982	-99 125
Transports	-45 017 035	-41 413 428
Déplacements missions	-454 911	-386 925
Frais postaux et télécommunication	-143 800	-115 413
Services bancaires	-206 399	-178 246
Autres charges externes	-18 082	-1 170
TOTAL	-192 891 882	-176 714 062

5.5.4. Détail des charges de personnel

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Rémunérations du personnel	-8 510 473	-7 730 066
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-3 481 986	-3 234 208
Total charges de personnel	-11 992 459	-10 964 274

5.5.5. Autres charges d'exploitation

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Jetons de présence	-30 000	-30 000
Pertes sur créances irrécouvrables	-89 138	-91 592
Autres	-37 162	-26 332
Total Autres charges d'exploitation	-156 300	-147 924

5.5.6. Variation nette des amortissements et dépréciations

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Dot./amt. & dép. immo. Incorporelles & corp	-2 300 113	-1 890 641
Dot. aux prov. engagement retraite	-79 487	-1 406
Dot./dép. des actifs circulants	-86 602	-89 769
Rep./Amt. & dép. immo. incorporelles	0	33 753
Rep./dép. des créances (actif circulant)	93 326	94 898
Rep./dép. engagements de retraite	182 247	284 534
Rep./provisions d'exploitation		
Total variations nettes des amt. et dép.	-2 190 629	-1 568 631

5.5.7. Résultat financier

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Charges d'intérêts sur emprunt & découverts bancaires	-639 792	-297 888
Autres charges et produits financiers	65 586	0
Pertes de change / actifs financiers	-296	-117 503
Gains de change sur actifs financiers	64 481	12 954
Dot & Rep sur prov financières		872
Total charges et produits financiers	-510 021	-401 565

5.5.8. Résultat exceptionnel

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	-65 968	-41 175
Dot. Rep. aux prov. Exceptionnelles	25 433	289 002
Charges et prod. excep. s/ exercices antérieurs	36	-236
Autres charges et produits exceptionnels	6 253	10 037
Total charges et produits exceptionnels	-34 246	257 628

Le résultat exceptionnel est principalement composé de l'impact de la sortie des agencements de la société Anarex et d'une reprise d'une dotation aux provisions sur un litige avec un salarié.

5.5.9. Impôt sur les bénéfices

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Impôts différés	185 835	-67 107
Impôt exigible	59 625	-33 457
Total impôt sur les bénéfices	245 460	-100 564

5.5.10. Preuve d'impôt

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Résultat net consolidé	93 088	-1 233 560
IS exigible	59 625	-33 457
Impôts différé (Produits/Charges)	185 835	-67 107
Charges d'impôt réelle comptabilisée	245 460	-100 564
Résultat consolidé avant impôt	-152 372	-1 132 996
<i>Taux d'impôt normatif de la société mère</i>	25,00%	25,00%
Différence à expliquer	207 367	-383 813
Crédits d'impôts mécénat et politique familiale (crèches)	12 200	-88 782
Quote part frais et charges sur cession ou dividendes des titres	0	-2 375
Différences permanentes	11 272	-5 762
Reprise des écarts d'acquisition négatifs non fiscalisée	127 539	0
Non comptabilisation d'impôt différé actif sur résultat déficitaire	0	-311 466
Utilisation déficit antérieur non activé	66 650	0
Impact changement de taux & autres éléments	-12 786	10 998
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	2 494	13 574
Total des explications	207 367	-383 813

Pour mémoire, la loi de finances 2017 a modifié le taux d'impôt sur les sociétés en France avec un abaissement progressif sur 5 ans du taux normal de 33,33% à 28% puis à 25% à compter du 1er janvier 2022. La société a valorisé ses impôts différés en fonction du rythme d'imputation futur et a retenu le taux à moyen terme de 25%.

5.6. Autres informations annexes

5.6.1. Effectif moyen

	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
France	175	169
Etranger	5	1
Total effectif	180	170

5.6.2. Engagements de retraite

Au 30 septembre 2023, le montant total de l'engagement provisionné en matière de retraite s'élève à 528 425 € :

- Pour OMER DECUGIS & CIE, il s'élève à 135 308 €.
- Pour S.I.I.M SAS, il s'élève à 158 176 €.
- Pour OD RESSOURCES SAS, il s'élève à 61 281 €.
- Pour BRATIGNY SAS, il s'élève à 173 660 €.

Aucune de ces sociétés n'a souscrit d'assurance particulière couvrant partiellement ce risque.

5.6.3. Informations sur les parties liées

A. Transactions avec les entreprises liées non consolidées

Les informations sur les entreprises liées sont données lorsque des opérations sont conclues avec des entreprises liées qui ne sont pas consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Conformément au règlement ANC 2010-05, les informations sur les parties liées sont données lorsqu'il s'agit de transactions présentant une importance significative et non conclues à des conditions normales. Les transactions conclues par les sociétés consolidées n'entrent pas dans ces champs d'application. Les transactions avec des entreprises liées non consolidées sont conclues à des conditions normales.

B. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont :

- Un contrat de prestation de services conclu avec la société HB Consulting, gérée par Monsieur Henri BEAULIEU, administrateur de la Société, dont l'objet est le suivi des investissements en Afrique de SIIM. La durée de ce contrat est d'une année civile.
- Trois contrats de travail conclus avec le Président-directeur général et deux administratrices dont les principaux termes sont les suivants :
 - Vincent OMER-DECUGIS bénéficie d'un contrat de travail conclu le 26 juillet 1999 et suspendu depuis qu'il exerce un mandat social au sein du Groupe ;
 - Audrey CHECCHINI, nommée administratrice par l'assemblée générale du 8 janvier 2021 est liée à SIIM, filiale du Groupe, par un contrat de travail en tant que manager de business unit.
 - Ana MARTIN, nommée administratrice par l'assemblée générale du 29 mars 2021 est liée à SIIM SPAIN, filiale du Groupe, par un contrat de travail depuis novembre 2021 (sa collaboration avec le Groupe était auparavant réalisée par un contrat de portage salarial à durée indéterminée la liant avec la société Bakertilly).

5.6.4. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants en charges de l'exercice 2022/2023 concernent le Président Directeur Général pour un montant de 334 K€ dont 219 K€ de prime. 47% de cette part variable est dû au titre de l'exercice 2020/2021 et 53% au titre de l'exercice 2021/2022.

5.6.5. Engagements hors bilan

Engagements reçus	Exercice 2023.09	Exercice 2022.09
Avals et cautions (reçus)	167 500	167 500
Autres engagements reçus		
Total Engagements reçus	167 500	167 500

Engagements donnés :

Au 30 septembre 2023, le Groupe disposait d'engagements d'achats à terme de devises (dollars) ou de swaps de change en dollars non encore débouclés par un achat de marchandises pour un montant total de 39 059 000 \$.

Ces opérations de couverture permettent de couvrir le risque lié à la parité euro /dollar.

Aucun engagement financier n'existe vis-à-vis de clients et/ou de fournisseurs.

5.6.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes des sociétés françaises figurant au compte de résultat consolidé dans le cadre des missions d'audit légal des comptes annuels des sociétés consolidés et de l'audit légal des comptes consolidés s'élève à 178 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

5.6.7. Événement post-cloture

Acquisition d'un nouvel actif logistique dans le sud de la France

Le Groupe a acquis le 23 octobre 2023 l'intégralité des titres de la société Champaris France SAS, grossiste en fruits et légumes frais et implanté sur le Marché International de Rungis avec 6 portes dans le pavillon D2. Cette opération permet de compléter l'offre produits de Bratigny et d'étendre la surface de vente du pôle grossiste. Avec une place centrale dans le pavillon D2, Bratigny dispose désormais de 24 portes d'un seul tenant. Ces carreaux de vente représentent environ 20% de la surface commerciale totale du pavillon. En 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 13,6 M€ et un excédent brut d'exploitation de 274,8 K€.

Ouverture d'une nouvelle plateforme logistique de 2 870 mètres carrés dans le bâtiment C5 du MIN de Rungis

En novembre 2023, le Groupe a annoncé la reprise du bail commercial du bâtiment C5, implanté sur le MIN de Rungis, lui permettant ainsi de bénéficier d'une troisième plateforme de mûrissage, comportant 11 chambres pour une capacité de 14 000 colis, en plein cœur du marché de Rungis. Avec la croissance forte des activités de mûrissage, en France, il est stratégique de disposer d'une plateforme logistique moderne additionnelle aux installations du I1 et de Sorgues (Avignon). Le Groupe poursuit ainsi son partenariat de longue date avec la Semmaris, gestionnaire du Marché International de Paris-Rungis, instrument clé de la logistique durable, témoignant du profond attachement du Groupe à ce territoire de croissance au service de « la valeur du bon » et de la performance économique et logistique. Cet investissement permet de bénéficier d'une disponibilité de mûrissage supplémentaire de 17 000 tonnes, portant ainsi la capacité totale à 144 000 tonnes pour une couverture nationale optimale.

Adoption du code de conduite anticorruption Middelnext

Le groupe Omer-Decugis & Cie, qui avait choisi d'adopter le Code Middelnext comme code de gouvernance lors de son introduction en Bourse, a également décidé, en janvier 2024, d'adopter, le Code de Conduite anticorruption rédigé par Middelnext afin de concrétiser ses engagements et de les partager avec l'ensemble de ses parties prenantes. Ce Code de conduite anti-corruption, qui se réfère à la Convention des Nations Unies contre la corruption, définit ainsi les normes de comportement applicables aux activités du Groupe et expose les lignes directrices pour les décisions que tous les salariés du Groupe peuvent être conduits à prendre sur divers sujets d'ordre éthique. Ce code s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale de la loi dite Sapin 2 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Il reprend des principes déjà formulés dans le Code d'éthique du Groupe et dans la Déclaration fournisseurs et politique achats de SIIM.

Acquisition de la société d'EMA'S AS

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 05 décembre a donné tout pouvoir à son Président-directeur général afin de formaliser l'acquisition de la société EMA'S AS, société danoise familiale (2ème génération). Cette dernière est un importateur/exportateur de produits exotiques, qui dispose d'une filiale en Hollande (entrepôt logistique avec capacité de conditionnement). EMA'S AS est le leader Européen en Carambole et elle est spécialisée en petits exotiques (fruit de la passion, gingembre, fruit du dragon, petits exotiques asiatiques, patates douces...). Cette acquisition (qui devrait être finalisée lors du premier trimestre 2024 via la société Omer-Decugis & Cie), permettra de nombreuses synergies notamment : la constitution d'une porte d'entrée pour le Groupe vers le Nord et la Scandinavie ; l'ouverture (via la filiale en Hollande) des perspectives de logistique propre pour le Groupe en direction du Nord de l'Europe.

Augmentation de la participation au sein de la société Vergers du Nord en Novembre 2023.

A l'issue de cette troisième cession d'actions, la société Omer-Decugis dispose de 60% des actions et droits de vote de la société Vergers du Nord.

Evénements internationaux

Point sur l'Equateur et sur le Canal de Panama

Début janvier 2024, le gouvernement équatorien a déclaré l'état d'urgence sur son territoire en raison de l'escalade des épisodes de violence dans le pays. Il a ainsi lancé, avec le département de la Sécurité intérieure, une opération de sécurité à l'échelle nationale, prenant des mesures immédiates afin de maîtriser la situation.

Dans ce contexte particulier, le Groupe Omer-Decugis & Cie a adressé une note d'information à ses partenaires indiquant que ses représentants sur place étaient en contact permanent avec le gouvernement afin de garantir la continuité des activités de production et d'exportation. Par ailleurs, le Groupe a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de ses équipes ainsi que pour garantir l'exécution efficace de ses approvisionnements. Des dispositifs éprouvés sont en place, en collaboration avec les autorités locales, afin d'assurer le maintien et la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement, depuis les activités de production et récolte jusqu'à leur acheminement par transports internationaux. A date, les exportations du Groupe n'ont pas été impactées par la situation en Equateur.

Par ailleurs, les contrats de fret élaborés pour 2024 ont tenu compte de la situation particulière en termes de capacité du Canal de Panama.

Situation au Moyen-Orient

Les approvisionnements du Groupe en provenance d'Israël sont très saisonniers et limités et n'ont pas été concernés à date par les développements récents dans la région du Moyen Orient.

Le conflit dans la région se déplace au Yémen depuis novembre 2023 avec des répercussions sur le trafic maritime en Mer Rouge et la menace des Houtis sur l'accès des navires au canal de Suez. A l'exception de la campagne d'exportation de Litchi de Madagascar qui se finit début décembre, le Groupe n'a aucune exposition en termes d'approvisionnement à court terme sur la zone et n'a donc pas été concerné à date.

6.COMPTES ANNUELS SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Bilan - Actif.....	59
Bilan - Passif.....	60
Compte de résultat.....	61

Annexes

Règles et Méthodes Comptables	64
Autres Informations	64
Engagement Retraite.....	65
Immobilisations	66
Amortissements	67
Provisions et dépréciations	68
Créances et dettes	69
Engagements financiers donnés et reçus.....	70
Produits à recevoir	70
Charges à payer.....	71
Composition du capital social.....	71
Filiales et participations	72
Variation des capitaux propres	73

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2023	30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	80		80	80
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 630	3 684	15 946	17 955
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	296 417	65 674	230 743	262 248
Immobilisations en cours	324 916		324 916	213 996
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 584 836		8 584 836	8 579 577
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	75 643		75 643	124 013
Prêts	47 282		47 282	7 137
Autres immobilisations financières	242 734		242 734	142 610
ACTIF IMMOBILISE	9 591 539	69 358	9 522 181	9 347 616
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 587 605		1 587 605	2 373 969
Autres créances	17 177 918		17 177 918	17 529 054
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	406 429		406 429	44 936
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	8 254		8 254	31 320
ACTIF CIRCULANT	19 180 206		19 180 206	19 979 279
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	28 771 745	69 358	28 702 387	29 326 896

Rubriques	30/09/2023	30/09/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 8 594 383)	8 594 383	8 594 383
Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 561 900	15 561 900
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	312 000	255 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 585 762	809 800
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	414 944	1 133 765
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	128 787	126 621
CAPITAUX PROPRES	26 597 856	26 481 550
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 120 118	1 884 681
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 572	224 165
Dettes fiscales et sociales	778 495	731 292
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 346	5 207
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 104 531	2 845 346
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	28 702 387	29 326 896

Rubriques	France	Exportation	30/09/2023	30/09/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 805 674		3 805 674	3 441 086
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3 805 674		3 805 674	3 441 086
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			14 333	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				18 090
Autres produits			559	39
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 820 566	3 459 214
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			930 182	746 490
Impôts, taxes et versements assimilés			62 614	68 250
Salaires et traitements			1 802 925	1 658 391
Charges sociales			762 943	747 703
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			33 551	33 216
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			32 201	30 015
CHARGES D'EXPLOITATION			3 624 415	3 284 064
RESULTAT D'EXPLOITATION			196 151	175 150
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			15 270	962 971
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			505	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				872
Différences positives de change			149	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			15 924	963 843
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			25 777	28 855
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			25 777	28 855
RESULTAT FINANCIER			-9 853	934 987
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			186 298	1 110 138

Rubriques	30/09/2023	30/09/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 778	23 066
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 778	23 066
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 919	70 866
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	2 165	5 981
CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 085	76 847
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-35 307	-53 782
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-263 953	-77 409
TOTAL DES PRODUITS	3 843 267	4 446 123
TOTAL DES CHARGES	3 428 324	3 312 357
BENEFICE OU PERTE	414 944	1 133 765

Annexes

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêt des comptes. Les comptes de l'exercice sont présentés selon les dispositions comptables en vigueur et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Participations et autres titres

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur recouvrable appréciée par la direction sur la base de la valeur de marché et de la valeur d'utilité.

Cette valeur d'utilité est évaluée pour chaque société sur la base des cash-flows futurs des quatre prochaines années et d'une valeur terminale actualisée au coût moyen pondéré du capital du Groupe (8.5%). Les cash-flows actualisés sont calculés à partir des prévisions de chiffre d'affaires, d'une évaluation des coûts directs et indirects, de la variation induite du besoin en fonds de roulement et d'un taux d'impôt normatif de 25 %. La valeur terminale est estimée sur la base de la formule de Gordon-Shapiro en tenant compte d'un flux-normatif et d'un taux de croissance à l'infini de 1%. Pour les participations équatoriennes, le Groupe fait également appel à un expert pour déterminer la valeur de marché.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Constructions	4 % L	5 % L
Installations techniques, mat.outillage	10 à 33.33 % D	10 à 33.33 % D
Install. générales agencts, aménagts	10 à 33.33% D	10 à 33.33 %D
Matériel de transport	20 % L	25 % L
Matériel de bureau et informatique	25 % L	25 % D
Mobilier	20 % à 25% L	20 à 25% L

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées par leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles étaient susceptibles de donner lieu.

FAITS MARQUANTS

Omer-Decugis & Cie a créé au cours de l'exercice une filiale détenue à 69 % en Côte d'Ivoire et a mis en service une nouvelle station de conditionnement permettant d'élargir le dispositif logistique du groupe existant à la production exportable de mangues en provenance de Ferkessedougou. Cette station vient en complément des stations déjà existantes en Côte d'Ivoire, mais également au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

L'FFECTIF MOYEN :

L'effectif à la clôture de l'exercice est de 25 salariés dont 13 Cadres.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les entreprises sur lesquelles la société exerce un contrôle exclusif ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises de la société, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales de la société, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs de la société, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Ces informations ne sont toutefois pas requises pour les transactions effectuées :

- par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité.
- entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.

Il n'y a pas de transactions avec des parties liées non conclues aux conditions normales de marché.

La société Omer-Decugis & Cie est la société tête de groupe de l'intégration fiscale.

Les engagements pris en matière de retraite s'élèvent à 135 307.67 Euros au 30 Septembre 2023.

Ils n'ont pas été comptabilisés dans les comptes de l'exercice.

La société n'a pas souscrit d'assurance spécifique couvrant partiellement ce risque.

Le montant des engagements retraites est calculé à partir de la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise.
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs.
- Proratiser la valeur actuelle des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Les paramètres retenus sont :

- Taux d'actualisation : 4.10% (Taux iBoxx au 30/09/2023) Profil de revalorisation des salaires : 3.00 %
- Table de mortalité : INSEE 2022 Taux des charges sociales : 45 %
- Départ à l'initiative du salarié : 60-67 Ans

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT		80	
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		19 630	
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	157 704		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	138 713		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	213 996		110 920
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	510 413		110 920
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	8 579 577		5 259
Autres titres immobilisés	124 013		261 179
Prêts et autres immobilisations financières	149 747		375 189
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 853 337		641 627
TOTAL GENERAL	9 383 461		752 547

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			80	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			19 630	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport			157 704	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			138 713	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			324 916	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			621 333	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			8 584 836	
Autres titres immobilisés		309 549	75 643	
Prêts et autres immobilisations financières		234 919	290 017	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		544 469	8 950 495	
TOTAL GENERAL		544 469	9 591 539	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 675	2 010	1	3 684
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 675	2 010	1	3 684
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc. ,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	34 169	31 541	36	65 674
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 169	31 541	36	65 674
TOTAL GENERAL	35 844	33 551	37	69 358

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre	2 165						2 165
TOTAL	2 165						2 165

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	126 621	2 165		128 787
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	126 621	2 165		128 787
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	126 621	2 165		128 787
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières		2 165		
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	47 282	47 282	
Autres immobilisations financières	242 734	242 734	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 587 605	1 587 605	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	9 656	9 656	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	59 625	59 625	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	27 885	27 885	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	17 030 235	17 030 235	
Débiteurs divers	50 517	50 517	
Charges constatées d'avance	8 254	8 254	
TOTAL GENERAL	19 063 793	19 063 793	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	47 282		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	662	662		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 119 457	413 890	705 566	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	195 572	195 572		
Personnel et comptes rattachés	348 413	348 413		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	230 306	230 306		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	178 016	178 016		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	21 760	21 760		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	10 346	10 346		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 104 531	1 398 965	705 566	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	764 640			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
FONDATION OMER DECUGIS	90 000					90 000
TOTAL	90 000					90 000

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

Compte	Libellé	30/09/2023	30/09/2022	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
AUTRES CREANCES				
46870000	PRODUITS A RECEVOIR		11 665,82	-11 665,82
TOTAL AUTRES CREANCES			11 665,82	-11 665,82
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR			11 665,82	-11 665,82

Compte	Libellé	30/09/2023	30/09/2022	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	COMMISSAIRE AUX COMPTES F.N.P	66 048,00	63 900,00	2 148,00
40811000	FACTURES NON PARVENUES (divers	17 833,20		17 833,20
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		83 881,20	63 900,00	19 981,20
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	CONGES A PAYER	100 871,43	103 915,23	-3 043,80
42860000	COLLECTIF NOTE DE FRAIS	8 496,08	-1 097,01	9 593,09
42862000	AUTRES CHARGES A PAYER	239 045,00	151 836,00	87 209,00
43820000	CHARGES/ C P	42 366,00	47 021,07	-4 655,07
43860000	CHARGES A PAYER Interecements	105 180,00	66 810,00	38 370,00
44863500	TAXE D APPRENTISSAGE	1 081,49	1 019,06	62,43
44865110	C F E	3 966,00	10 867,50	-6 901,50
44865120	C V A E		5 468,00	-5 468,00
44865150	Taxe sur Vehicule Société	8 220,00	8 133,00	87,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		509 226,00	393 972,85	115 253,15
CONCOURS BANCAIRES COURANTS				
51980000	INTERETS COURUS NONS ECHUS	661,93	585,15	76,78
TOTAL CONCOURS BANCAIRES COURANTS		661,93	585,15	76,78
TOTAL CHARGES A PAYER		593 769,13	458 458,00	135 311,13

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	8 594 383			1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		27 615 315
Distributions sur résultats antérieurs		1 133 765
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		26 481 550
Variations en cours d'exercice		En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		57 000
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		2 166
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	357 803	
Résultat de l'exercice		355 319
	SOLDE	56 682
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		26 538 232

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

7.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

CADERAS MARTIN
43, rue de Liège
75008 PARIS

Cabinet FOUCAULT
99, avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY SUR SEINE

OMER - DECUGIS & CIE

S.A. à conseil d'administration au capital de 8.594.383 €

Siège social : 1 place Paul Omer-Decugis - B.P. 70131 - 94538 RUNGIS cedex

S.I.R.E.N. : 539 616 672 - R.C.S. : CRETEIL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

CADERAS MARTIN
43, rue de Liège
75008 PARIS

Cabinet FOUCAULT
99, avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY SUR SEINE

S.A. OMER - DECUGIS & CIE
1 place Paul Omer-Decugis
B.P. 70131

94538 RUNGIS cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

A l'assemblée générale de la société OMER-DECUGIS & CIE,

Opinion

En l'exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la S.A. OMER-DECUGIS & CIE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

CADERAS MARTIN
43, rue de Liège
75008 PARIS

Cabinet FOUCAULT
99, avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY SUR SEINE

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

CADERAS MARTIN
43, rue de Liège
75008 PARIS

Cabinet FOUCAULT
99, avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY SUR SEINE

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

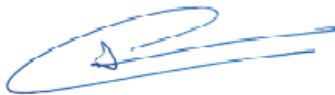
Paris & Neuilly sur Seine, le 30 janvier 2024

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN



Alberto ABRANTES
Associé



Pierre-Olivier COINTE
Associé

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Associé

CADERAS MARTIN
43, rue de Liège
75008 PARIS

Cabinet FOUCAULT
99, avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY SUR SEINE

ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte les éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

7.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Cabinet CADERAS MARTIN

43 rue de Liège
75008 PARIS

Cabinet FOUCAULT

99 avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

OMER - DECUGIS & CIE

S.A. à conseil d'administration au capital de 8.594.383 €

Siège social : 1 place Paul Omer-Decugis - B.P. 70131 - 94538 RUNGIS cedex

S.I.R.E.N. : 539 616 672 - R.C.S. : CRETEIL

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

Cabinet CADERAS MARTIN

43 rue de Liège
75008 PARIS

Cabinet FOUCAULT

99 avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

S.A. OMER - DECUGIS & CIE

1 place Paul Omer-Decugis

B.P. 70131

94538 RUNGIS cedex

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

A l'assemblée générale de la société OMER - DECUGIS & CIE,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. OMER - DECUGIS & CIE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Participations et autres titres » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre société, nous avons examiné les modalités d'évaluation de leurs valeurs d'utilité. Nos travaux ont consisté à tester et vérifier les hypothèses de calcul retenues, en faisant varier les hypothèses de croissance du revenu et de taux d'actualisation, en vérifiant la cohérence des flux de trésorerie générés, et en appréciant la sensibilité des valorisations aux principales hypothèses retenues.

IV - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 30 janvier 2024.

Neuilly-sur-Seine, le 30 janvier 2024.

Cabinet CADERAS MARTIN



Alberto ABRANTES
Associé



Pierre-Olivier COINTE
Associé

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Associé

7.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Cabinet CADERAS MARTIN

43 rue de Liège
75008 PARIS

Cabinet FOUCAULT

99 avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

OMER - DECUGIS & CIE

S.A. à conseil d'administration au capital de 8.594.383 €

Siège social : 1 place Paul Omer-Decugis - B.P. 70131 - 94538 RUNGIS cedex

S.I.R.E.N. : 539 616 672 - R.C.S. : CRETEIL

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2023**

Cabinet CADERAS MARTIN

43 rue de Liège
75008 PARIS

Cabinet FOUCAULT

99 avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

S.A. OMER - DECUGIS & CIE

1 place Paul Omer-Decugis

B.P. 70131

94538 RUNGIS cedex

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2023**

A l'assemblée générale de la société OMER - DECUGIS & CIE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.


CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 30 janvier 2024.

Neuilly-sur-Seine, le 30 janvier 2024.

Cabinet CADERAS MARTIN



Alberto ABRANTES
Associé



Pierre-Olivier COINTE
Associé

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Associé

8. INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR0014003T71

Code Mnémonique : ALODC

8.2 Contact

Omer-Decugis & Cie

Emeline PASQUIER

epasquier@omerdecugis.com

www.omerdecugis.com

ACTUS finance & communication

Corinne PUISSANT – Relations Investisseurs

+ 33 (0)1 53 67 36 77 – omerdecugis@actus.fr

Fatou-Kiné N'DIAYE – Relation Presse

+33 (0)1 53 67 36 34 - fndiaye@actus.fr

Annexe 1 : Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

Omer-Decugis & Cie	Article D. 441-II : Factures <i>reçues</i> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-II : Factures <i>émises</i> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	<i>(Indicatif)</i>											
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées <i>(préciser HT ou TTC)</i>	TTC 19 252,75	TTC 91 395,06	TTC 10 43,00	TTC	TTC	TTC 111 690,81	TTC 1 157 905,45	TTC	TTC	TTC 429 699,76	TTC	TTC 1 587 605,21
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	% TTC	% TTC	% TTC	% TTC	% TTC	% TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année <i>(préciser : HT ou TTC)</i>							% TTC	% TTC	% TTC	% TTC	% TTC	% TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues <i>(préciser HT ou TTC)</i>	Néant						Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : Date de facture à vue <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux :						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

Annexe 2 : tableau des résultats des 5 derniers exercices

	30/09/23	30/09/22	30/09/21	30/09/20	30/09/19
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	8 594 383	8 594 383	8 594 383	6 000 000	6 000 000
Nbre des actions ordinaires existantes	8 594 383	8 594 383	8 594 393	1 000	1 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 805 673	3 441 086	2 494 000	2 150 000	2 200 000
Résultat avant impôts, participation des salariés <u>et</u> dotations aux amortissements et provisions	186 297		46 006	121 210	658 588
Impôts sur les bénéfices	(263 953)	(77 409°)	(29 737)	28 064	211 854
Participation des salariés au titre de l'exercice			-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés <u>mais</u> avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés <u>et</u> dotations aux amortissements et provisions	414 943	1 133 765	56 124	66 027	422 939
Résultat distribué		300 803	56 124	66 027	200 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés <u>mais</u> avant dotations aux amortissements et provisions	0,0216	0,1319	0,006	66,027	422,93
Résultat après impôts, participation des salariés <u>et</u> dotations aux amortissements et provisions	0,0482	0,1319	0,006	66,027	422,93
Dividende distribué à chaque action	0.035	0,035	0,035	200	200
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	32	30	17	17	17
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 802 924	1 658 390	1 284 093	1 270 023	920 744
Montant des sommes versées au titre des avantages <u>sociaux</u> de l'exercice					



OMER-DECUGIS & CIE

1 place Paul Omer-Decugis
BP 70131
94538 Rungis cedex

Tél : +33 (0) 1 45 12 29 60
info@omerdecugis.com
www.omerdecugis.com



 siimgroupeod

 groupe_omer_decugis_et_cie

 Groupe Omer-Decugis & Cie

